

Unité
départementale des
Hauts-de-Seine

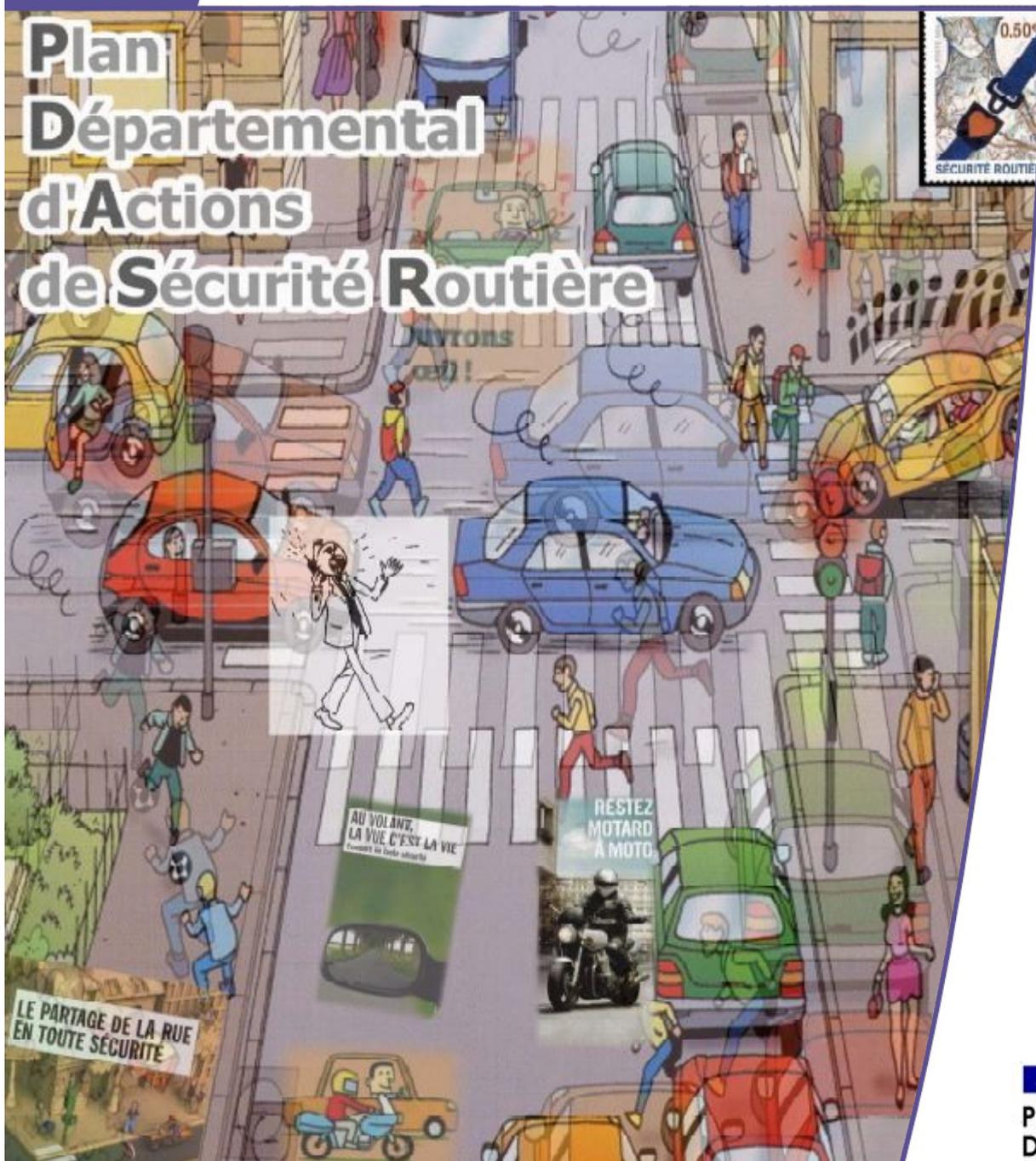
Service sécurité et
éducation routières

Pôle d'animation de
la politique de
sécurité routière

Juin 2020

PDASR 2020 des Hauts-de-Seine

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement
d'Île-de-France
www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr


**PRÉFET
DES HAUTS-
DE-SEINE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Photo couverture :

Edito

Madame, Monsieur,

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière vient de publier le bilan définitif de l'accidentalité routière 2019.

En France métropolitaine, il est constaté une très légère baisse du nombre de personnes décédées par rapport à 2018, année déjà marquée par le nombre de morts le plus bas de l'histoire des statistiques de la Sécurité Routière: 3 244 personnes sont décédées, 70 490 personnes ont été blessées dans 56 016 accidents corporels.

Dans les Hauts-de-Seine, 25 personnes ont perdu la vie, en majorité des piétons, des cyclistes et des utilisateurs d'engins à deux-roues motorisés. Ce sont 25 morts de trop.

Aussi, nous devons demeurer mobilisés en prolongeant sur la route les comportements de prudence et de solidarité qui se sont si fortement incarnés pendant ces deux mois de confinement¹. Oui, l'insécurité routière reste toujours un fléau et un enjeu de société majeurs.

Aux termes de la crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée, je suis conscient des difficultés rencontrées dans la réalisation des diverses actions sécurité routière que vous souhaitiez mener auprès de nos concitoyens Hautsésiquanais dont certaines ont dû être annulées ou reportées.

Je mets à votre disposition ce nouveau PDASR, alliant rétrospective de l'année écoulée mais également les perspectives au-delà de 2020.

Que tous les acteurs qui contribuent à cette cause soient profondément remerciés pour leur implication constante et quotidienne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

¹ Covid 19

Sommaire

HISTOIRE D'UNE CAMPAGNE.....	7
1 - LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	11
1 - Introduction.....	11
2 - Dans le département.....	11
3 - Organisation.....	11
1 - Le Pôle de Compétence Sécurité Routière.....	12
2 - Le Pôle d'Animation de la Politique de Sécurité Routière.....	12
1.3.2.1 - Les Intervenants départementaux de sécurité routière.....	13
1.3.2.2 - Le Chargé de mission sécurité routière deux-roues motorisés.....	13
4 - L'Éducation Routière.....	14
2 - BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ 2019.....	17
1 - En Île-de-France.....	17
2 - Les Hauts-de-Seine.....	18
1 - Caractéristiques du département.....	18
2 - Evolution du nombre d'accidents et de victimes.....	18
2.2.2.1 - Nombre de tués par catégorie d'usagers.....	19
2.2.2.2 - Blessés par âge et catégories d'usagers 2018.....	22
2.2.2.3 - Circonstances des accidents selon les jours et conditions atmosphériques.....	22
2.2.2.4 - Répartition des accidents par type de réseau.....	23
3 - Bilan et sources de l'accidentalité par enjeu et par commune.....	25
3 - LES CONTRÔLES ROUTIERS.....	29
1 - La politique de lutte contre l'insécurité routière par les contrôles.....	29
2 - Le Plan Départemental de Contrôles Routiers.....	29
3 - L'activité radars dans les Hauts-de-Seine.....	30
3.3.1.1 - Les radars pédagogiques.....	30
3.3.1.2 - Bilan des infractions.....	30
3.3.1.3 - Orientations pour l'activité «radars» 2020/2021.....	31
4 - Le dispositif Éthylotest Anti-Démarrage.....	33
4 - BILAN DU PDASR 2019.....	37
1 - Les actions menées.....	37
2 - Analyse.....	37
3 - Financement.....	39
4 - Focus.....	40
1 - <i>Quinzaine régionale des usagers vulnérables</i>	40
2 - <i>Actions dites d'« alternative aux poursuites »</i>	40
3 - <i>Actions au profit des enfants et/ou adolescents en milieu scolaire</i>	41

4 - Actions au profit des enfants ou des adolescents.....	42
5 - Actions en milieu étudiants.....	43
6 - Actions au profit du grand public.....	44
7 - Actions spécifique à destination des deux roues motorisés (2 RM).....	45
8 - Actions spécifiques à destination des seniors.....	46
9 - Actions en milieu professionnel.....	46
10 - Actions réalisées par les Forces de l'Ordre.....	47
4.4.10.1 - Les préventeurs de la Police Nationale.....	47
4.4.10.2 - La CRS autoroutière Ouest-Île-de-France - Piste d'éducation routière.....	48
5 - L'APPEL À PROJETS.....	49
1 - Le budget prévisionnel.....	49
2 - Perspectives 2020...2021.....	50
1 - Les Enjeux.....	50
5.2.1.1 - Le 2 Roues Motorisées.....	50
5.2.1.2 - Le partage de la voirie : les piétons et les cyclistes.....	51
5.2.1.3 - Le risque routier professionnel.....	52
5.2.1.4 - Les Jeunes et la Conduite après usage de substances psycho-actives.....	53
6 - CONCLUSION.....	54
7 - ANNEXES.....	57
1 - Synthèse des actions 2020.....	57
2 - Les IDSR des Hauts-de-Seine (<i>Arrêté du 29 juin 2020</i>).....	61
3 - Matériel mis à disposition.....	62
4 - Documentation.....	64
5 - Sites relatifs à la sécurité routière.....	67
6 - Définitions.....	68

Histoire d'une campagne...



« Sur la route, on a tous le pouvoir de sauver une vie »

Cette nouvelle campagne de sécurité routière lancée en janvier 2020 est inédite. Elle traduit une nouvelle manière de parler aux Français de sécurité routière, plus bienveillante, plus fraternelle, invitant ces derniers à se rassembler autour d'une ambition commune : « **Vivre, Ensemble** »

La Sécurité routière redonne ainsi à voir sa finalité essentielle :

« **Vivre** », c'est-à-dire ne pas mourir,
« **Ensemble** », dans un mouvement collectif, sur un espace commun
que l'on partage : **la route**.



La Sécurité Routière



Les Hauts-de-Seine



1 - La Sécurité Routière

1 - Introduction

La politique nationale de sécurité routière s'articule autour d'enjeux multiples qui sont :

- ✓ - un enjeu humain : derrière les chiffres des statistiques de l'accidentologie, il y a des hommes, des femmes et des familles qui souffrent de la perte ou du handicap d'un proche,
- ✓ - un enjeu social : la société ne peut se résigner à voir disparaître ses forces vives notamment les jeunes sur la route,
- ✓ - un enjeu économique : la charge financière de l'insécurité routière.

Pour y répondre, il est important que l'ensemble des acteurs de la sécurité routière se mobilise sur les orientations d'actions qui permettront de réduire l'accidentologie.

2 - Dans le département

Élaboré chaque année, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière² (P.D.A.S.R.) regroupe l'ensemble des actions de sécurité routière visant à faire baisser l'insécurité routière. Il a également pour but de développer dans notre société une culture « Sécurité Routière » de par la sensibilisation, la prévention et la communication. Mais également au travers du contrôle et des sanctions.

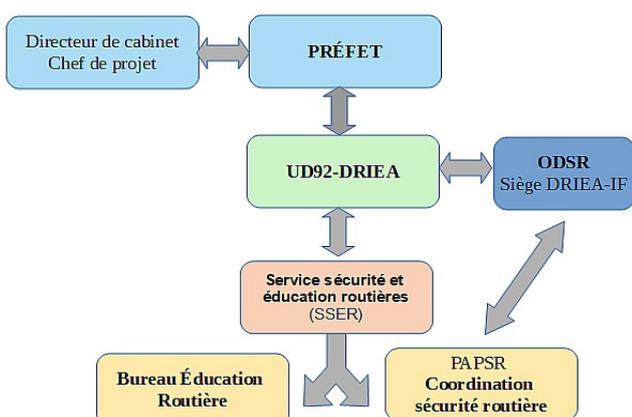
Aussi, certaines actions peuvent bénéficier d'un soutien financier.

Le PDASR s'inscrit pleinement dans le cadre du Document Général d'Orientations (DGO) 2018-2022, fixant les enjeux suivants :

- ✓ Quatre enjeux impératifs nationaux : le risque routier professionnel, la conduite après usage de substances psychoactives (alcool et stupéfiants), les jeunes et les seniors ;
- ✓ Deux enjeux départementaux : le partage de la voirie (piétons et cyclistes) et les deux-roues motorisés, réunis en un seul enjeu : les usagers vulnérables.

3 - Organisation

Le pilotage de la politique locale de sécurité routière est placé sous la responsabilité du préfet.



Au sein de l'UD 92 de la DRIEA, le service sécurité et éducation routières (SSER) dispose d'un pôle d'animation de la politique de sécurité routière (PAPSR) composé d'une coordinatrice sécurité routière.

² Les Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) ont été mis en place par une circulaire du Premier ministre du 11 août 1987 et une circulaire du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière du 13 novembre 1987.

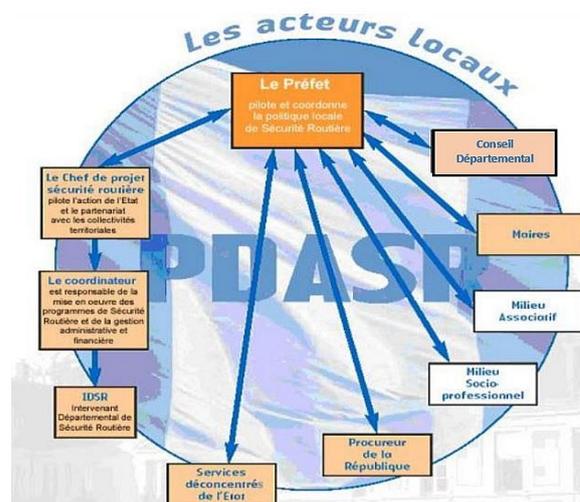
2 - Le Pôle de Compétence Sécurité Routière

Le pôle de compétence sécurité routière (PCSR) propose et élabore la politique de sécurité routière et les actions impliquant les services de l'État pour le département.

Le pôle sécurité routière dit « de réflexion et d'action » se réunit en pôle restreint, bimestriellement et regroupe les services de l'État (Préfecture, UD92, Forces de Police), l'unité sécurité routière du Conseil départemental et de l'Association des Maires.

Les actions retenues au titre du PDASR 2020 ont fait l'objet d'un arbitrage et d'une validation par le préfet.

Monsieur **Mathieu DUHAMEL**, Directeur de cabinet du préfet est responsable de ce pôle et chef de projet sécurité routière.



1 - Le Pôle d'Animation de la Politique de Sécurité Routière

Sous le couvert de la Coordination sécurité routière le PAPS est le point d'entrée départemental de toutes les personnes ou organismes qui souhaitent s'impliquer dans des actions concrètes de sécurité routière.

Le rôle du coordinateur est d'être l'interlocuteur de l'ensemble de ces acteurs au niveau départemental afin de les aider dans le montage de leurs actions, dans leur recherche de financement et pour les conseiller tout simplement

En lien avec le service interministériel de la communication de la Délégation à la Sécurité Routière (DSR), toutes les opérations de communication nationale réalisées trouveront un écho au niveau **local**. L'objectif est de mettre en exergue les actions réalisées et d'assurer une information ciblée auprès de nos partenaires et IDSR lors d'événements, tels *les départs en vacances, la Quinzaine des usagers vulnérables, la Semaine bleue etc.*

Les missions principales :

- x Animation du réseau sécurité routière départemental. La coordination sera maître d'ouvrage, et éventuellement maître d'œuvre, d'une ou plusieurs actions de prévention.
- x Rédaction, gestion et suivi du PDASR,
- x Recrutement et la formation des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR),
- x Mise en relation des porteurs de projets et des IDSR ou Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR),
- x Coordonne et anime, sous l'autorité du chef de projet sécurité routière, et en lien avec le référent régional, les acteurs locaux concernés par le contrôle automatisé (forces de l'ordre, observatoire, gestionnaire de voirie),
- x Effectue le suivi des demandes du préfet auprès de la DSR et met à jour dans le portail du SIGDCA le référentiel des gestionnaires de voirie (identification, contact),
- x Soutien de la mise en place d'actions de sécurité routière par la fourniture de documentation et le prêt de matériel aux partenaires et IDSR.

1.3.2.1 - Les Intervenants départementaux de sécurité routière

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) sont des volontaires de toutes origines: fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes professionnels, retraités ou encore membres d'associations.

Ils exercent leur activité sous l'autorité du préfet. Pour chaque action retenue et pour laquelle ils s'engagent, ils reçoivent un ordre de mission ;

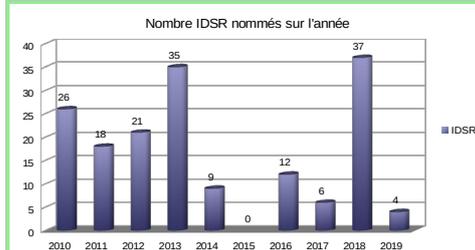
Les IDSR :

- réalisent des actions d'information et de sensibilisation des usagers ;
- assurent la promotion de la politique locale de sécurité routière ;
- favorisent la prise en charge de la sécurité routière par les diverses catégories de partenaires (maires, animateurs sociaux,...) ;
- rendent compte de leurs actions, pour évaluer et valoriser les actions réalisées.

Chaque action sur laquelle s'engage un IDSR est inscrite au programme «Agir pour la sécurité routière».



Depuis 2010, **162 d'IDSR** ont été nommés par le préfet dans les Hauts-de-Seine, principalement au sein des polices municipales et des associations de sécurité routière (cf.annexe 2). Après réactualisation **81 IDSR restent actifs**.



1.3.2.2 - Le Chargé de mission sécurité routière deux-roues motorisés

Pour prendre en compte la spécificité du risque moto, la sécurité routière s'est organisée depuis 1994 à travers des chargés de mission en créant un réseau de référents spécialisés dans le champ de la pratique du deux-roues motorisé.

Ce réseau est piloté et animé par un chargé de mission deux-roues motorisés national (DSR).

Plus précisément, les chargés de mission sont chargés de favoriser et maintenir un dialogue permanent entre les instances locales représentatives des motocyclistes, les associations d'usagers de la moto, du scooter, du cyclomoteur et les services de l'État pour développer des partenariats et mettre en œuvre des actions de sécurité.

Désigné par le Préfet, en accord avec son service d'appartenance (CTCSR92), **Morgan HENRY** assure cette fonction depuis mars 2012 dans les Hauts-de-Seine. Dans l'exercice de sa mission, il agit sous l'autorité fonctionnelle de la coordination sécurité routière.

4 - L'Éducation Routière

Intégré au sein du service sécurité et éducation routières, le bureau de l'éducation routière (BER) des Hauts-de-Seine travaille en étroite collaboration avec le pôle animation de la politique sécurité routière.

A ce jour, le bureau de l'éducation routière, sous l'autorité d'un chef de service, est piloté par 2 délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (DPCSR). Le BER dispose d'un effectif de 26 agents (IPCSR et examinateurs) et de 3 agents administratifs.

Dans le 92
en 2019



205 EECA (Établissement d'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière)

dont **65** établissements labellisés



20 CSSR (Centres de sensibilisation à la sécurité routière).

36 811 candidats au permis de conduire (toutes catégories confondues) ont passé l'examen dans le département

dont **27 372** de la catégorie B (74%)

A titre indicatif au niveau national :

1 797 432 permis de conduire délivrés en 2019 dont **1 319 838** permis B.



✓ Un centre principal sur la commune de Gennevilliers aux ZAC des Louvresses, Boulevard Dequevauvilliers, disposant d'infrastructures importantes, qui permet d'accueillir les candidats à toutes les épreuves pratiques de toutes les catégories.

✓ 4 autres centres d'examens pour la catégorie B (Antony, Clamart, Nanterre et Saint-Cloud (centre secondaire)).





Bilan accidentalité



et

statistiques



2 - Bilan de l'accidentalité 2019

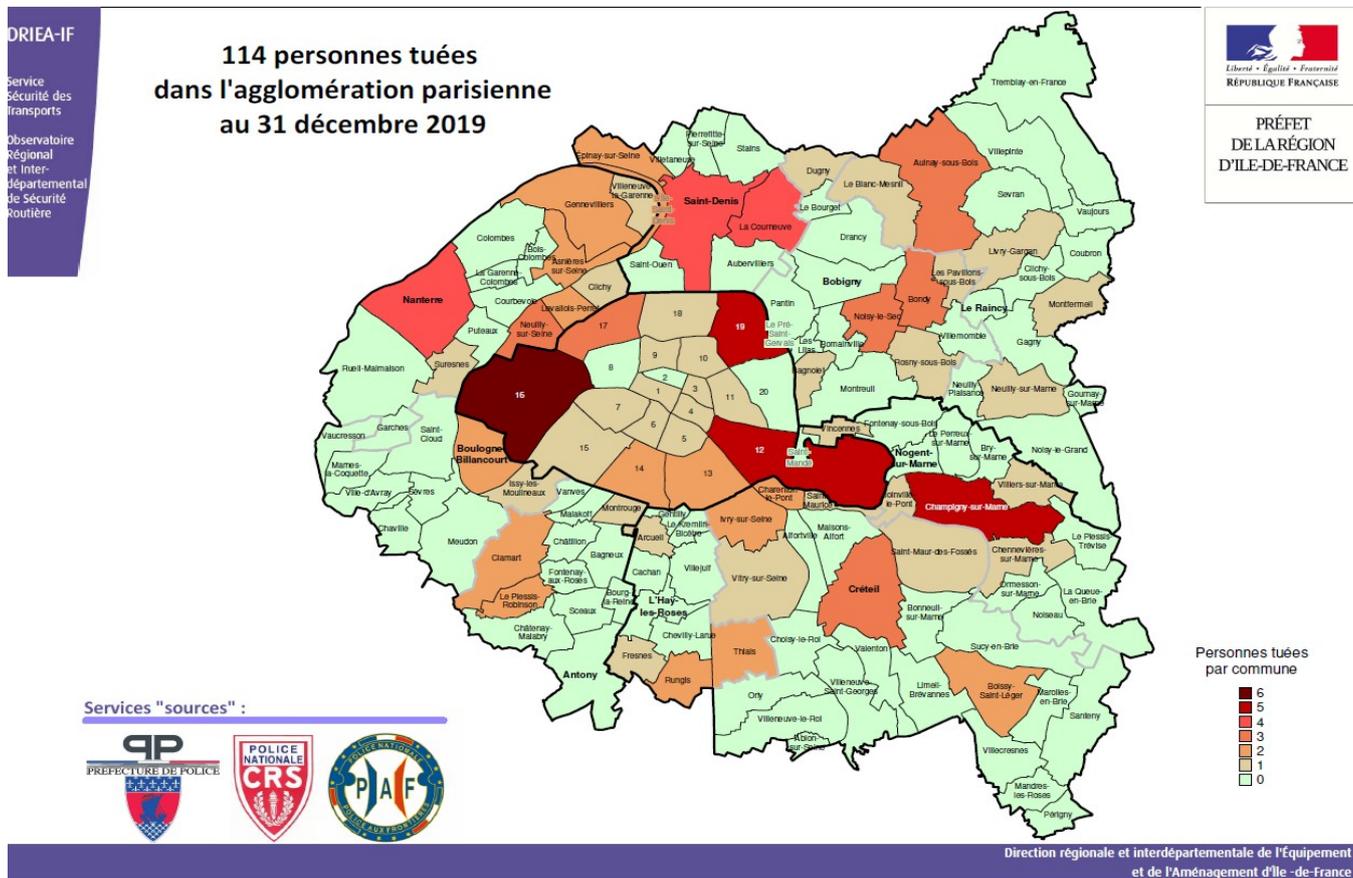
1 - En Île-de-France



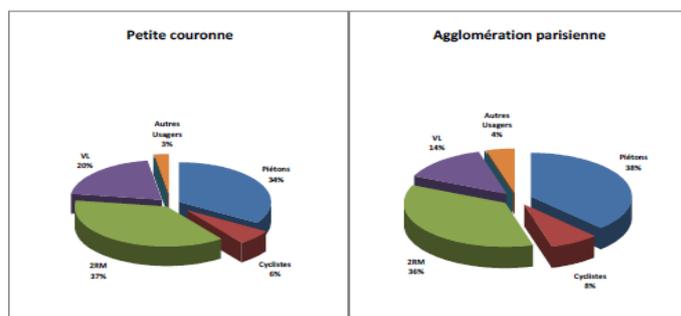
En 2019, **266** personnes ont été tuées en Île-de-France (-13,4 %) dont **114** (118 en 2018) dans l'agglomération parisienne (75, 92, 93 et 94).

Dans les Hauts-de-Seine **25** personnes ont perdu la vie, soit 9,4 % de l'ensemble des accidents mortels en Île-de-France ou 22 % de l'agglomération parisienne :

Source : Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France « L'accidentalité routière en Île-de-France »



Année	0	15	18	25	45	65	Age indéterminé	T o t a l	P a r t en %	Différence 2019 / 2018
	ans	ans	ans	ans	ans	année				
	1		5	14	17	30	4	71	27%	-20
	1			3	8	3		15	6%	-2
			15	38	23	1	2	79	30%	-10
	1	1	25	22	26	18	1	94	35%	-9
								0	0%	-4
Autres usagers				2	2	2	1	7	2%	+4
Total année 2019	3	1	45	79	76	54	8	266		-41
Part (en %)	1%	0%	17%	30%	29%	20%	3%	100%		



2 - Les Hauts-de-Seine

1 - Caractéristiques du département



Avec **1 603 268** habitants (Insee 2019) et une superficie de 176 km², le département des Hauts-de-Seine est le plus petit et le plus densément peuplé de France (9 129 hab/km²) après Paris.

Il représente 13,2% de la population francilienne répartie sur 36 communes. et seulement 1,5% du territoire de la région Île-de-France.

Son réseau routier se compose d'autoroutes (37 km), de portions de routes nationales (22 km), de routes départementales (325 km), près de 1 850 km de voies communales et est le 1^{er} département de France en km de tunnels de plus de 300 m (22,5 km).

2 - Evolution du nombre d'accidents et de victimes

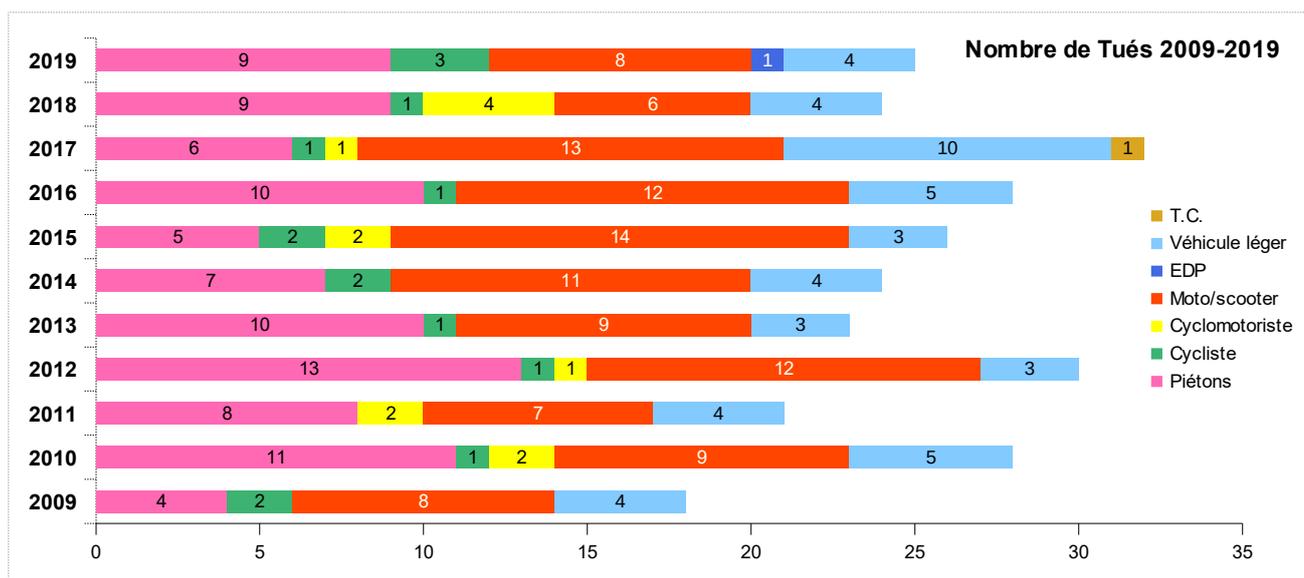
Le bilan de l'accidentalité sur la période 2015-2019 s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont BH	Tués France Métropolitaine
2015	2 718	26	3 097	419	3 461
2016	2 872	28	3 310	461	3 477
2017	2 628	32	3 030	529	3 448
2018	2 520	25	2 907	456	3 248
2019	2 523	25	2 866	430	3 244

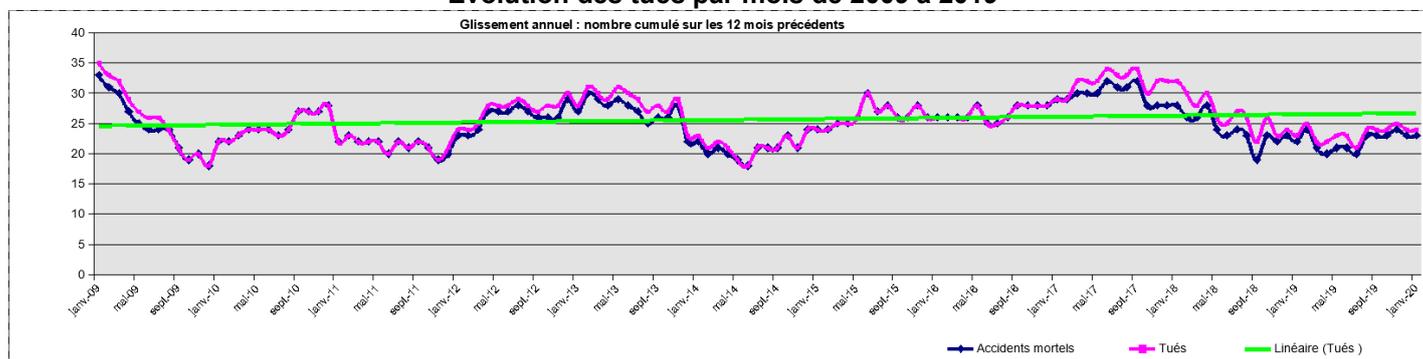
Source : ONISR. *En 2018, les résultats concernant les **blessés hospitalisés** sont à utiliser avec précaution ; ils peuvent selon les départements n'être pas comparables aux années précédentes du fait de changement de pratiques d'enregistrement des forces de l'ordre.*

- ✓ Le nombre d'accidents corporels dans les Hauts-de-Seine est quasi stable au regard de 2018 ;
- ✓ Le nombre de blessés et blessés hospitalisés poursuit sa tendance baissière constatée depuis 2015 ;
- ✓ Le nombre de tués n'a pas infléchi.

2.2.2.1 - Nombre de tués par catégorie d'usagers



Evolution des tués par mois de 2009 à 2019



En 2019, les 25 personnes tuées se répartissent selon les modes de transport suivants (Source : Observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) 92)

- ✓ 9 piétons (36 %) ;
- ✓ 3 cyclistes (12 %) ;
- ✓ 8 usagers de deux-roues motorisé (32 %) dont 5 dans lesquels la vitesse ou la perte de contrôle sont mentionnées comme l'une des causes présumées ;
- ✓ 4 usagers de véhicule léger (16 %) dont 3 dans lesquels la vitesse ou la perte de contrôle sont mentionnées comme l'une des causes présumées ;
- ✓ 1 conducteur de trottinette électrique (autre usager (4 %)).

Sur les 24 accidents mortels :

- ✓ 1 accident (4 %) indique la présence d'alcool chez un conducteur avec aucune présence de stupéfiant,
- ✓ Aucun accident indiquant la présence de stupéfiant chez un conducteur.

Sur les 24 accidents mortels :-

- ✓ 3 accidents (13 %) se sont produit sur les axes structurants dont aucun accident dans lesquels la vitesse ou la perte de contrôle du véhicule apparaissent comme circonstances présumées ;
- ✓ 8 accidents (33 %) dans lesquels la vitesse ou la perte de contrôle du véhicule apparaissent comme

circonstances présumées ;

- ✓ 6 accidents (25 %) se sont produits entre 22h00 et 07h00 dont 2 accidents dans lesquels la vitesse ou la perte de contrôle du véhicule apparaissent comme circonstances présumées.

Sur les 25 personnes tuées :

- ✓ 1 victime (4 %) était âgée de 24 ans ou moins ;
- ✓ 8 victimes (32 %) étaient âgées de plus de 65 ans ;
- ✓ 19 victimes (76 %) étaient de sexe masculin.

Sur les 25 personnes tuées et pour celles dont le domicile est connu :

- ✓ 12 victimes (57 %) résidaient dans le 92.

II Le Parisien
JEUDI 26 DÉCEMBRE 2019

VOTRE DÉPARTEMENT

Vingt-trois tués sur les routes depuis le début de l'année

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
PAR VALÉRIE MAHALUT

APPAREMMENT SAOUL, un homme de 51 ans a perdu dimanche soir le contrôle de sa voiture avant de percuter un trottoir puis trois plots empêchant le stationnement. Bilan, un important traumatisme crânien.

Des contrôles renforcés pendant les fêtes
Parmi les 23 victimes décédées depuis le 1^{er} janvier, huit sont des piétons, pour la grande majorité d'entre eux, âgés de 78 à 88 ans. Le plus jeune, âgé de 44 ans, a été percuté par une voiture

après qu'un scooter l'a renversé alors qu'il traversait le quai Aulagnier, à Asnières, en pleine nuit.

Quatre pilotes de scooter ou de moto comptent parmi les victimes et trois circulaient à vélo. Et les trottinettes électriques, de plus en plus utilisées, sont impliquées dans deux accidents mortels. Le premier, à Levallois, en avril. Un jeune circulant à trottinette a percuté un octogénaire. Dans la nuit du 9 au 10 août, c'est le conducteur d'une trottinette qui est décédé après un choc avec une moto

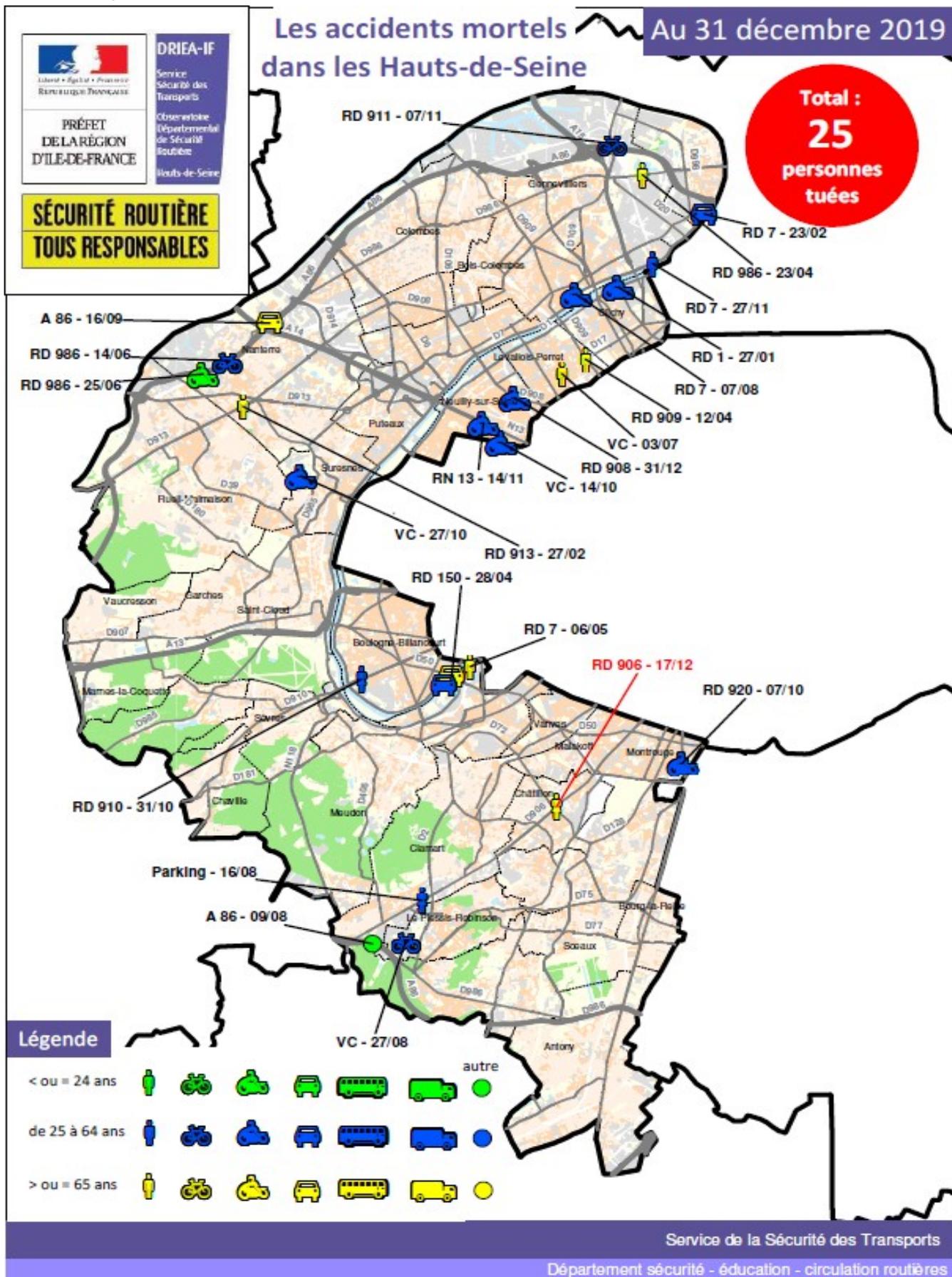
sur une bretelle de sortie de l'A 86 au Plessis-Robinson. La préfecture prévoit une quarantaine de contrôles jusqu'au 1^{er} janvier, ciblant particulièrement les conducteurs alcoolisés ou sous influence de stupéfiants. Depuis le début de l'année, sur les 10 157 dépistages d'alcoolémie pratiqués, 714 se sont révélés positifs (7 %). Et environ 700 sur 6 150 (11 %) concernaient l'usage de stupéfiants. Près de 4 500 excès de vitesse ont également donné lieu à verbalisation.



Une quarantaine de contrôles sont prévus jusqu'au 1^{er} janvier.

Extrait journal : Le Parisien

La carte ci-après référence la localisation géographique des tués qui se sont produits sur l'ensemble des réseaux routiers du département au cours de l'année 2019.

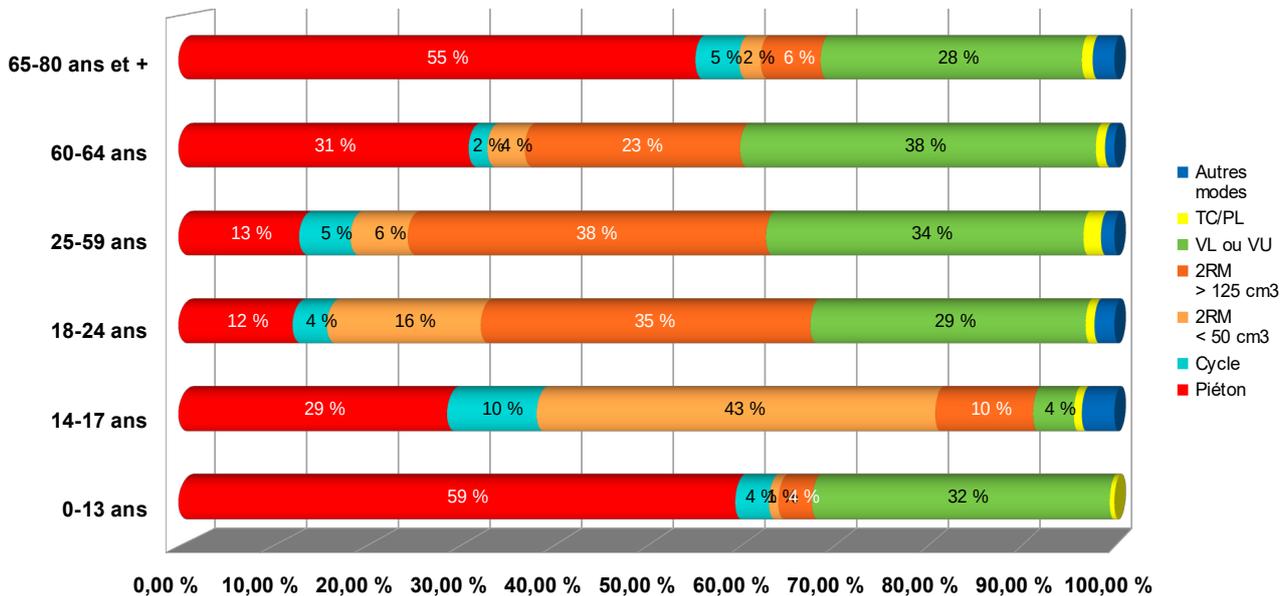


2.2.2.2 - Blessés par âge et catégories d'usagers 2018

En 2018, sur les **2 520** accidents corporels de la circulation routière enregistrés dans les Hauts-de-Seine, **2 907** personnes ont été blessées dont **456** blessés hospitalisés.

Au vu du graphique, on constate à l'identique des tués, que les piétons, notamment les moins de 15 ans et les plus de 65 ans ainsi que les usagers de deux-roues (cyclistes, cyclomotoristes et motards) restent les usagers les plus vulnérables dans ce département très urbain qui s'explique par la présence de nombreux piétons et deux-roues dans les accidents.

Age des blessés par catégories d'usagers en % - 2018

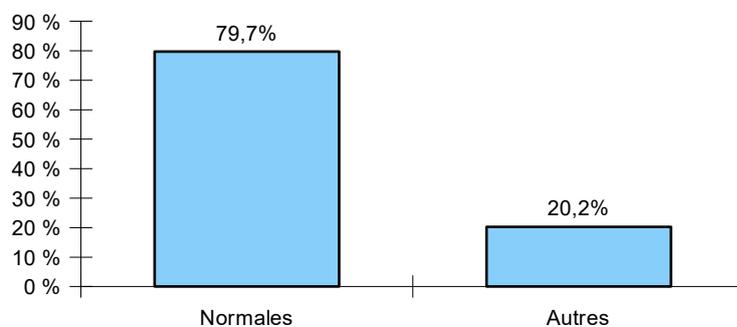


2.2.2.3 - Circonstances des accidents selon les jours et conditions atmosphériques

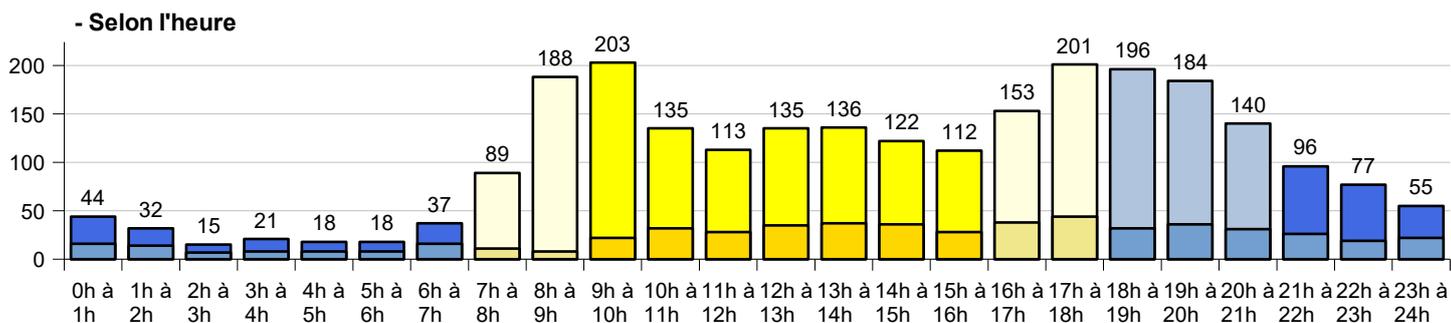
Autres = Pluie, neige, grêle, brouillard, fumée, vent, tempête, tps éblouis. ou couvert, etc...

	Nombre
Lundi	337
Mardi	395
Mercredi	347
Jeudi	394
Vendredi	485
Samedi	250
Dimanche	196
V.Fête	71
Fête	45

2 520

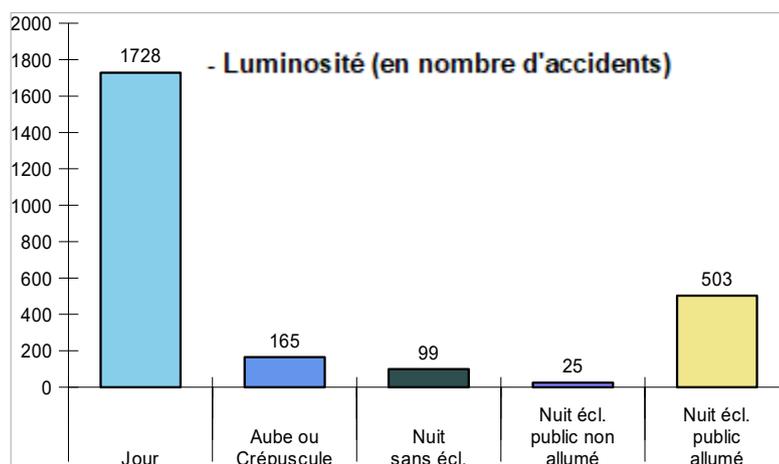


On constate tout de même que les samedis et dimanches sont les jours les moins accidentogènes tout comme les jours de fêtes.



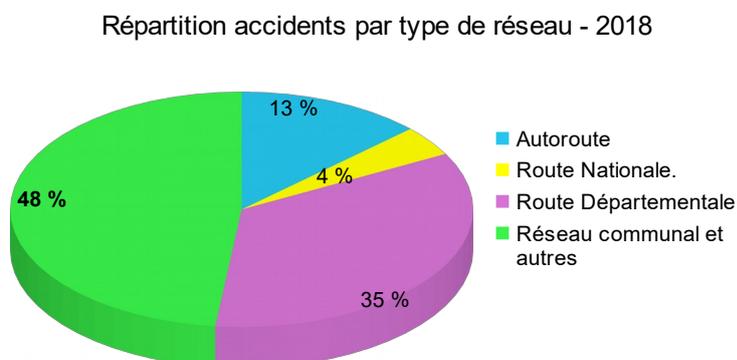
La répartition des accidents évolue selon les heures avec toutefois une nette augmentation des accidents durant l'heure de pointe du matin (entre 8h et 10h) et du soir (entre 17h et 20h).

On recense près de 30% des accidents durant les heures de pointe du soir ; la gravité augmentant avec la nuit et la fluidité du trafic.



La majorité des accidents se produit en plein jour ou lorsque l'éclairage public est assuré.

2.2.2.4 - Répartition des accidents par type de réseau



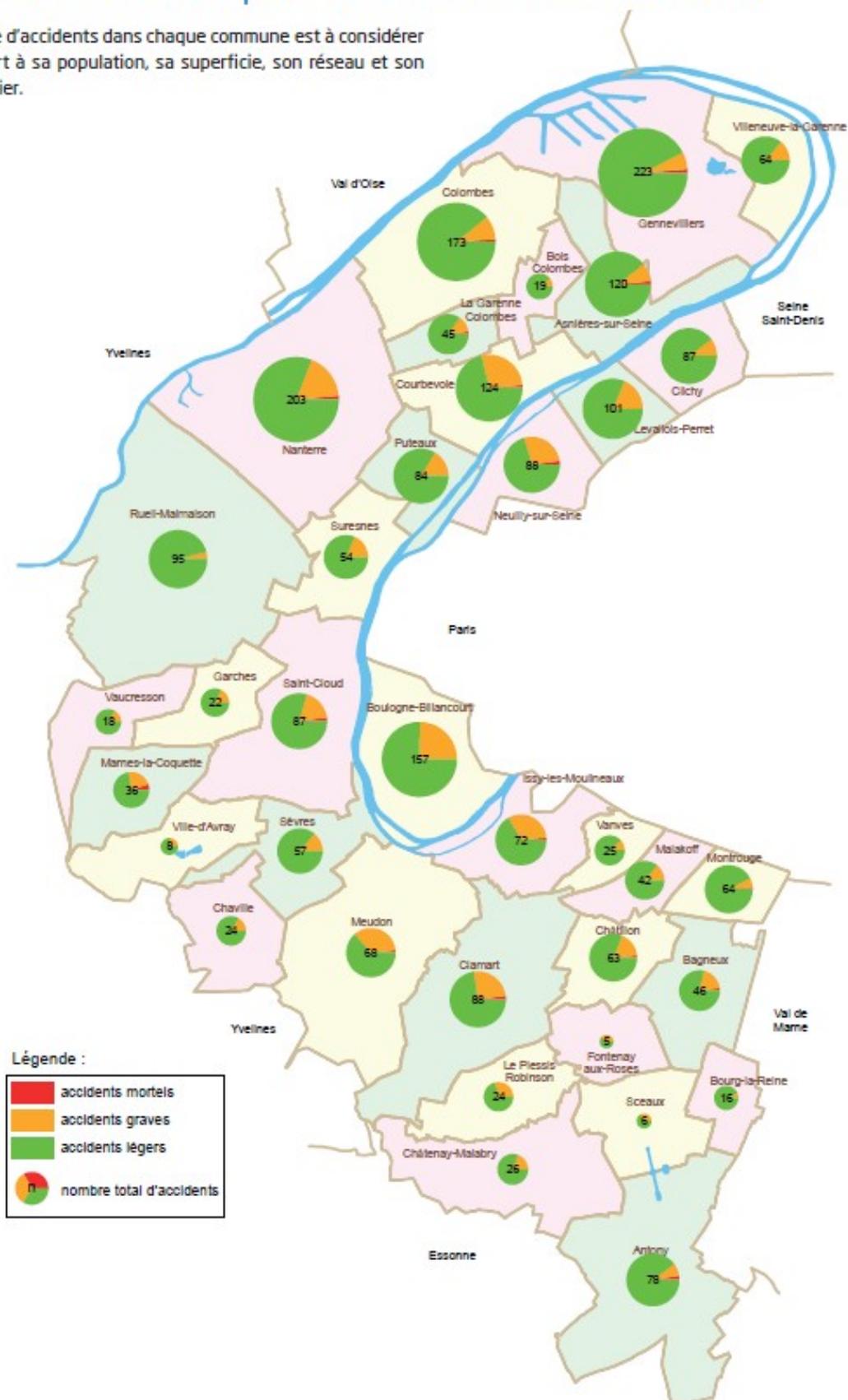
	Nombre
Autoroute	360
R.N.	115
R.D.	960
V.C. et autres	1 334
Totalité des accidents sur la période	2 520

A savoir : 81 % des accidents se sont produits en agglomération (2 042 accidents) dont 42 % dans de moyennes agglomérations (de 50 001 à 100 000 habitants).

La carte ci-après référence la localisation géographique des accidents corporels par commune qui se sont produits sur l'ensemble des réseaux routiers du département au cours de l'année 2018.

Les accidents par commune en 2018

Le nombre d'accidents dans chaque commune est à considérer par rapport à sa population, sa superficie, son réseau et son trafic routier.



3 - Bilan et sources de l'accidentalité par enjeu et par commune

Le bilan des accidents corporels de la circulation routière dans les Hauts-de-Seine est consultable en version électronique sur les sites internet de la DRIEA Île-de-France

* (<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/accidentalite-dans-les-departements-de-petite-a4997.html>) et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/transport-voirie/securete-routiere>

The screenshot shows the DRIEA Île-de-France website interface. At the top, there is a header with the DRIEA logo and navigation tabs. The main content area is titled 'SÉCURITÉ DES TRANSPORTS' and features a map of the Paris region with departments highlighted. The map shows the Hauts-de-Seine department in orange, surrounded by other departments like Val-d'Oise, Seine-Saint-Denis, Yvelines, Paris, Val-de-Marne, Essonne, and Seine-et-Marne. The page also includes a sidebar with navigation options and a right sidebar with 'Accès directs' and 'Partenaires'.

The cover of the report is titled 'Accidents corporels de la circulation routière dans les Hauts-de-Seine en 2018'. It features the logo of the Hauts-de-Seine department and the year 2019. The title is prominently displayed in blue text. The cover also includes the department's logo and the year 2019.



Contrôles routiers



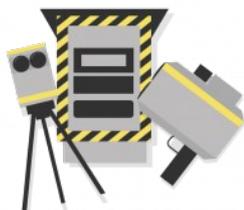
et

Radars



3 - Les contrôles routiers

1 - La politique de lutte contre l'insécurité routière par les contrôles



La mise en place du contrôle sanction automatisé (CSA), décidé lors du Comité interministériel de la Sécurité routière du 18 décembre 2002 a fortement contribué à la baisse historique des accidents de la route que nous avons connue depuis la fin 2002. Consciente de l'impact positif de cette politique, et en complément aux contrôles routiers effectués par les forces de police, un programme d'implantation de sites de contrôle automatisé (vitesse et feux rouges) a été mené.

Lors du dernier comité interministériel de la sécurité routière (9 janvier 2018), trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat ont été retenus:

1. l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière;
2. la protection de l'ensemble des usagers de la route;
3. l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Ces trois axes renvoient à 18 mesures fortes dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons ou encore la mise en place de l'éthylotest anti-démarrage comme alternative à la sanction.

L'année 2020 sera marquée par :

1. le remplacement prioritaire des radars fixes détruits ou endommagés,
2. la modernisation du parc des radars,
3. une extension progressive du dispositif d'externalisation de la conduite des voitures radars, avec le déploiement des véhicules dans 7 nouvelles régions correspondant à 50 départements.

2 - Le Plan Départemental de Contrôles Routiers

Le versant répressif de la politique de sécurité routière, représenté par le plan départemental de contrôles routiers (PDCR), est complémentaire au PDASR. Ensemble, ces deux documents forment une politique cohérente de lutte contre l'insécurité routière avec une facette préventive en amont et une répressive en aval : **Il s'agit de faire comprendre les règles et de les faire appliquer.**



Dans les Hauts-de-Seine, ce plan est établi sous l'autorité du préfet avec l'ensemble des Forces de l'ordre (DTSP, CRS), mais aussi avec tous les acteurs concernés et en étroite collaboration avec la procureure de la République. Il vise à adapter les contrôles et les actions de prévention aux enjeux départementaux de sécurité routière et à optimiser les moyens d'action.

3 - L'activité radars dans les Hauts-de-Seine

	Nombre de radars fixes	
	National	Hauts-de-Seine
Radar vitesse (ETF)	1 993	21 (implantés sur 17 communes) + 15 en tunnel (2 communes)
Radar feu rouge (ETFR)	695	9 (sur 7 communes)
Vitesse moyenne (ETVM)	102	2 (autoroute A13)
Discriminant	407	1
Franchissement PN	78	néant
	3 275	

Les deux derniers mois de l'année 2018 ont été marqués par les dégradations sur les radars automatiques suite aux manifestations des «gilets jaunes».

En 2019, **27 radars** dans le département ont subi une légère dégradation (vitre occultée) Deux radars ont été lourdement vandalisés (Clamart et Saint-Cloud).

3.3.1.1 - Les radars pédagogiques



Les objectifs du radar pédagogique en milieu urbain sont multiples. Le dispositif est utilisé pour

- ✓ établir le lien entre la réglementation et le comportement individuel
- ✓ faire respecter les limitations de vitesse sur des zones à enjeux de sécurité routière
- ✓ aider à combattre la baisse de vigilance au volant grâce à une stimulation visuelle.

Dans les Hauts-de-Seine, **23 radars pédagogiques** ont été implantés sur 17 communes par les services des infrastructures routières de l'EPI 78-92 (cf. carte des radars) en remplacement des panneaux existant ou en avertissement des nouveaux systèmes.

3.3.1.2 - Bilan des infractions



Le bilan des infractions relevées en 2019 par l'ensemble des dispositifs (ETF, ETVM et ETD) fait état de **236 190** infractions dont près de 93 % du volume (219 349) lié à une vitesse inférieure à 20 km/h.

105 020 infractions l'ont été sur autoroute (45 %) et 93 213 sur routes départementales (39,4%). Les infractions supérieures à 40 km /h (2 804) représentent moins de 1% (0,97%).

- ✓ Concernant les radars « Feu rouge » : 34 758 infractions constatées.
- ✓ Concernant les ETE (embarqué) : 73 759 infractions dont 65 491 liées à une vitesse inférieure à 20 km/h dont 58 % sur autoroute.
- ✓ Concernant les ETM (mobile) : 7 940 infractions dont 7 319 liées à une vitesse inférieure à 20 km/h dont 67 % en agglomération.

2019	Nbre Infractions 92
Radar vitesse (ETF)	232 312
Discriminant (ETD)	2 604
Vitesse moyenne (ETVM)	1 274
Radar feu rouge (ETFR)	34 758
Embarqué (ETE) : • DDSP • CRS	7 940 (vitesse Mobile) + 73 759 (vitesse Embarqué)

3.3.1.3 - Orientations pour l'activité «radars» 2020/2021

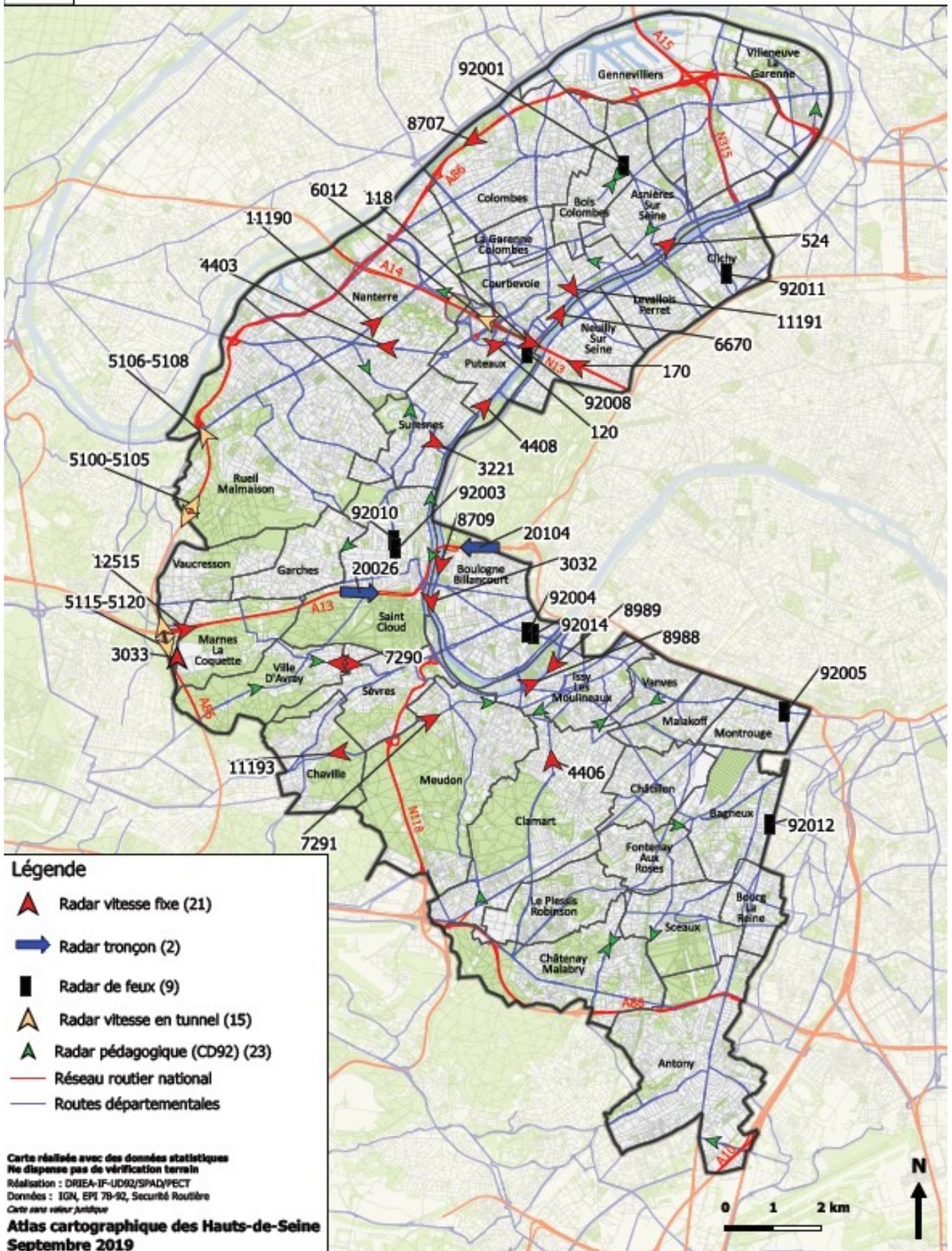
Le déploiement des radars automatisés devrait se poursuivre en 2020, en tenant compte des évolutions technologiques des appareils permettant d'assurer la sécurisation des routes de manière plus globale, avec notamment l'emploi des radars tourelles (ETT).

Plusieurs orientations sont envisageables pour redynamiser la politique locale :

- La pose de radars tourelles en lieu et place de radars fixes détruits ou dégradés,
- Proposer de nouveaux sites d'implantation pour intégrer l'expérimentation des radars tourelles.

Quant **aux radars urbains** plus faciles à déployer car moins de contraintes techniques, ils ne seront déployés pas avant le deuxième semestre 2021.

En 2019, 4 nouveaux sites ont fait l'objet d'une demande d'installation de radars via le département du contrôle automatisé (DSR/DCA). Deux sites (Antony et Neuilly-sur-Seine) sont actuellement en phase d'études techniques.



4 - Le dispositif Éthylotest Anti-Démarrage



Cette nouvelle disposition³ permet à un conducteur dont le permis vient d'être suspendu, de conduire pendant le temps de la suspension, un véhicule équipé à **ses frais** d'un éthylotest anti-démarrage (EAD), donc de conserver leur activité professionnelle tout en garantissant la sécurité des autres usagers de la route.

En effet, à l'issue d'un contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie supérieure ou égale à 0,8 g/l de sang (ou supérieure à 0,40 mg par litre d'air pur expiré), le préfet a la possibilité de restreindre le droit de conduire pour **une durée qui ne peut excéder six mois**, aux seuls véhicules équipés d'un dispositif anti-démarrage par éthylotest électronique, installé par un professionnel agréé ou par construction.

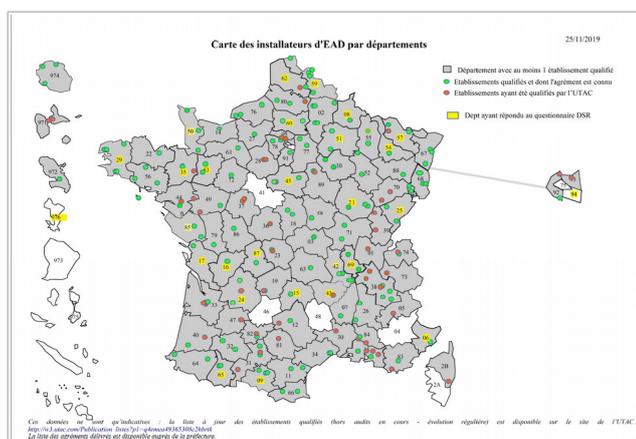
Nota : Allongement à un an de la durée maximale de l'EAD alternatif à la suspension

L'article 98 de la LOM (*Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités*) a porté de six mois à **un an** la durée maximale de la suspension du permis de conduire dans certains cas. Afin de mettre en conformité les échelles de durée de suspension et de lutter plus efficacement contre les infractions routières liées à la consommation d'alcool, à l'origine de près de 20% des accidents mortels. Le décret du 18 mai 2020 n° 2020-605 modifie l'article R. 224-6 du code de la route afin d'allonger la durée maximale d'application de la mesure d'EAD alternatif de **six mois à un an**.

A savoir : depuis le 1er septembre 2015 (ou depuis 2016 dans les départements et territoires d'outre-mer), les autocars affectés à un transport en commun de personnes doivent être obligatoirement équipés d'un éthylotest anti-démarrage (EAD).

Dans les Hauts-de-Seine, une société est agréée pour procéder à cette installation :

Euromaster France : ZI 8 rue de la Redoute
92390 Villeneuve-la-Garenne
agrément 2016/01



3 Décret n° 2018-795 du 17 septembre 2018



LE PDASR



Bilan

Orientations



4 - Bilan du PDASR 2019

1 - Les actions menées

En 2019, **61** actions locales de sécurité routière ont été inscrites au Plan départemental d'actions sécurité routière.

	2017	2018	2019
Nombre de dossiers déposés	85	76	65
Nombre de projets subventionnés	66	73	61

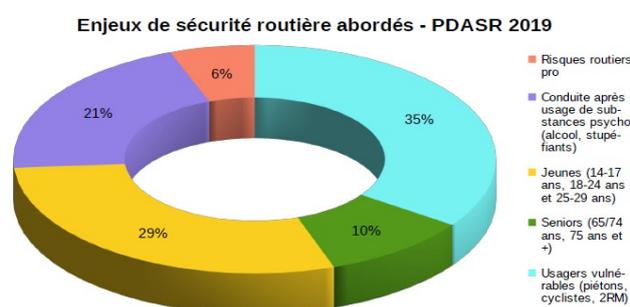
Sur les 61 projets retenus :

- ✓ 40 actions ont été reconduites,
- ✓ 4 projets retenus n'ont pu être réalisés durant l'année,
- ✓ 21 nouveaux projets dont 4 à destination des seniors, 7 pour les jeunes et 4 pour les « Tout usagers »,
- ✓ 18 communes des Hauts-de-Seine, 20 associations de sécurité routière et 4 lycées professionnels.

2 - Analyse

Au travers des 61 fiches synoptiques analysées, il ressort que les enjeux sécurité routière (*risque routier professionnel, conduite après usages de substances psychoactives, jeunes (14 – 29 ans), seniors, usagers vulnérables*) sont pour la plupart multifactoriels.

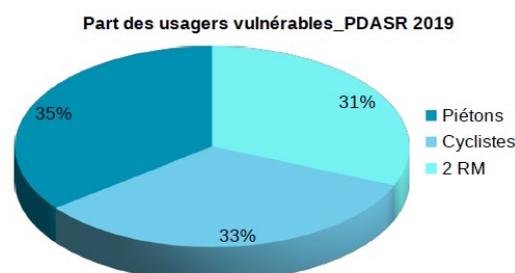
En effet, les porteurs de projets ont ciblé dans leur action plusieurs enjeux (*ex : conduite sous substances psycho et jeunes*).



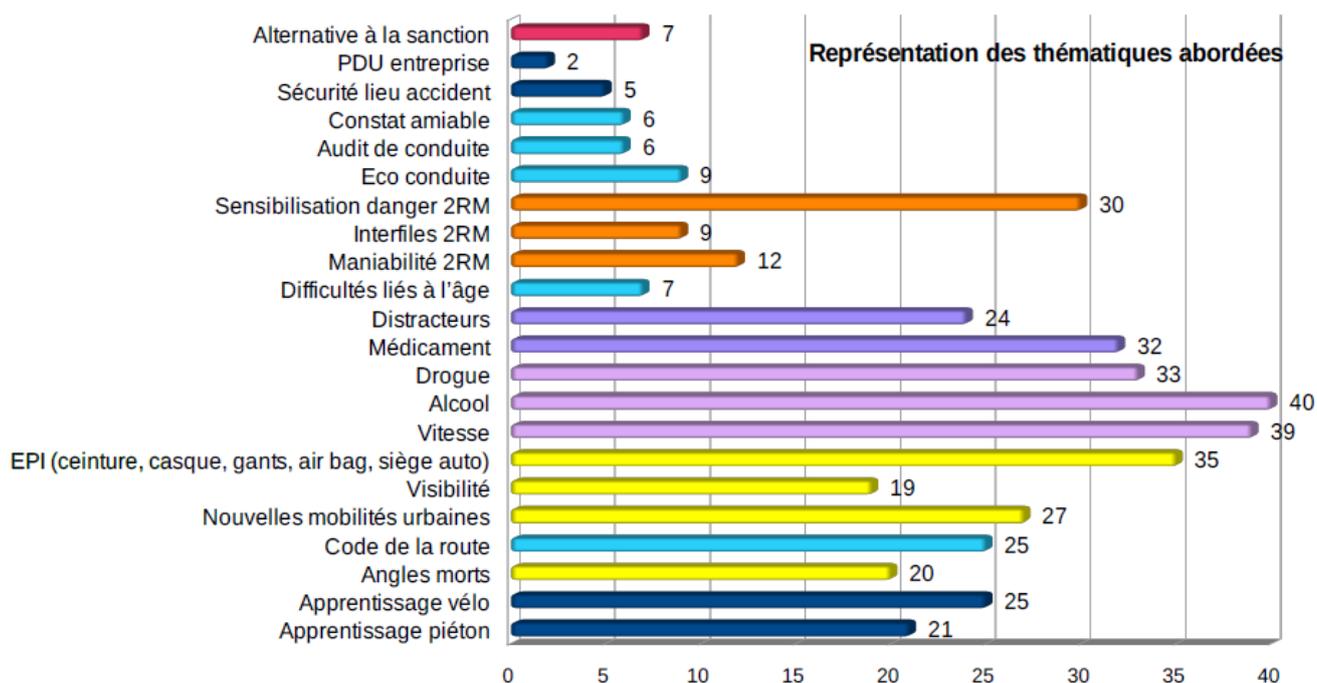
On peut noter la faible part concernant le risque routier professionnel et celle des seniors.

Risques routiers pro	Conduite après usage de substances psycho (alcool, stupéfiants)	Les jeunes (14-17 ans, 18-24 ans et 25-29 ans)	les seniors (65/74 ans, 75 ans et +)	Les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, 2RM)
8	29	41	14	49

La part des 35 % d'« usagers vulnérables » se répartit comme suit :



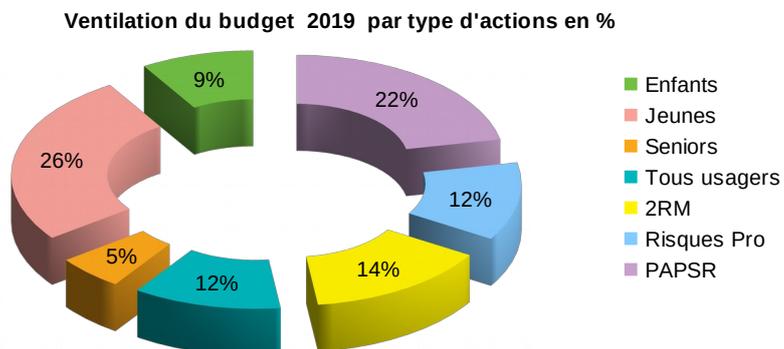
Thématiques abordées :



- ✓ Le triptyque « *vitesse, alcool et drogue* » sont les thèmes qui ont fait l'objet de plus de prévention. Ils représentent à eux trois près de 26 % des enjeux ;
- ✓ La thématique 2RM (*interfiles, maniabilité, danger 2RM*) représente 12 % (11,7%) de l'ensemble sans intégrer les équipements de protection sécurité (EPI) qui font partie à la fois de cette dernière catégorie mais également de celle du cycliste ;
- ✓ La prévention quant aux « *nouvelles mobilités* » (6,2%) et les « *distracteurs* » (5,5%) émergent ;
- ✓ La réactualisation ou l'enseignement du *code de la route* (seniors et jeunes) reste une action constante.

3 - Financement

Une dotation totale de 91 000 € consommée comme suit a été utilisée pour mener l'ensemble de ces actions dans le cadre de la politique locale de sécurité routière. S'ajoute l'achat de divers matériels (dont des goodies) et de maintenance pour le fonctionnement du PAPSR.



Montant attribué par type d'enjeux :

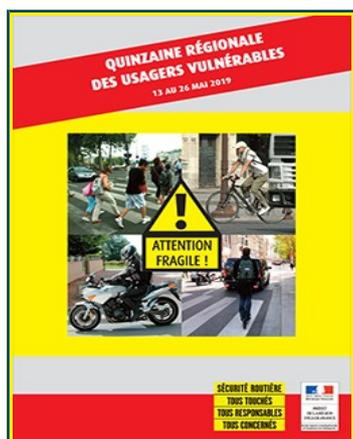
Usagers	Nb Actions proposées	Nb Actions subventionnées	Budget
ENFANTS	10	10	8 000 €
JEUNES	17	17	24 000 €
SENIORS	7	5	4 800 €
TOUS USAGERS	12	11	10 500 €
2RM	10	10	13 000 €
RRP	9	8	10 900 €
PAPSR	Achat d'objets SR Maintenance et achat matériels		19 800 €
Total	65	61	91 000€

4 - Focus

Au cours de l'année 2019, de nombreuses manifestations ont été organisées au profit de la Sécurité Routière. Ce sont quelques milliers de personnes, enfants, jeunes, adultes, adultes seniors qui ont été sensibilisés à travers de nombreux ateliers proposés : 2RM, équipements, code de la route, ceinture, vitesse, consommation d'alcool et de stupéfiants, risques routiers professionnels, témoignages sur les conséquences graves d'un accident de la route (traumatismes crâniens graves) etc...

Aussi, je tenais à remercier l'ensemble de nos partenaires ainsi que les IDSR, femmes et hommes bénévoles, qui ont fait preuve d'un engagement militant tout au long de l'année. Sans leur participation citoyenne exemplaire, l'objectif recherché ne pourrait être atteint.

1 - Quinzaine régionale des usagers vulnérables



A l'instar de 2018, la **Quinzaine régionale des usagers vulnérables** qui s'est déroulée du **13 mai au 26 mai 2019**, a fédéré une fois de plus tous les acteurs de la sécurité routière en Île de-France. Cette **9ème édition** fut l'occasion d'une large mobilisation tant au niveau régional que départemental.

Dans le département des Hauts-de-Seine, de multiples actions de sensibilisation et de formation à la sécurité routière ont été organisées durant cette période sous le couvert de différents intervenants (police nationale) et communes (associations, polices municipales). Piétons, particulièrement les seniors et les enfants, cyclistes et utilisateurs de deux-roues motorisés ont constitué le public cible de cette Quinzaine régionale.

Hauts-de-Seine		19
13 mai	<p>11h00-14h30 Lieu : Société ELIOR, 11 allée de l'Arche, LA DEFENSE. Action : Simulateur 4 roues / Présentation du radar / Stand alcoolémie avec la bonne dose, le tapis alcoolémie, le simulateur de la courbe alcoolémie. Enjeux : Salariés. Acteurs : SDRCSR-DRSR-UEIR.</p> <p>11h00-12h00 Lieu : Avenue Henri Barbusse CLAMART. Action : Priorité piéton. Enjeux : Tout public. Acteurs : DTSP 92.</p>	
14 mai	<p>14h00-16h30 Lieu : Lycée professionnel ANATOLE FRANCE 130 bd de Valmy à Colombes Action : Addition et sécurité routière. Enjeux : Lycéens. Acteurs : DTSP 92.</p> <p>10h30-15h00 Lieu : Société MICHELIN, 27 cours de l'Île Seguin BOULOGNE. Action : Additions stupéfiants. Enjeux : Salariés. Acteurs : SDRCSR-DRSR-UEIR.</p>	
15 mai	<p>08h30-09h30 Lieu : Av Jean Jaurès à CLAMART. Action : 2 roues Enjeux : Tout public. Acteurs : DTSP 92.</p>	
17 mai	<p>09h30-12h00 Lieu : Hôpital Louis MOURIER à COLOMBES. Action : 2RM ; piétons et nouveaux modes de déplacements. Enjeux : Tout public. Acteurs : SDRCSR-DRSR-UEIR / APHP Colombes.</p> <p>12h00-13h00 Lieu : Avenue Paul Langevin LE PLESSIS ROBINSON. Action : Vitesse. Enjeux : Tout public. Acteurs : DTSP 92.</p> <p>12h00-13h00 Lieu : lycée technologique Garamont 69 rue de l'Industrie COLOMBES Action : Additions et sécurité routière. Enjeux : Lycéens. Acteurs : DTSP 92.</p>	

Hauts-de-Seine	
18 mai	<p>10h00-17h00 Lieu : COLOMBES. Action : Sensibilisation des Colombiens. Enjeux : Cyclistes. Acteurs : DTSP 92.</p> <p>17h00-18h00 Lieu : avenue du général de gaulle CLAMART. Action : Vitesse et téléphone au volant. Enjeux : Tout public. Acteurs : DTSP 92.</p>
20 mai	<p>18h00-19h00 Lieu : Place du Gard CLAMART. Action : Stupéfiants. Enjeux : Tout public. Acteurs : DTSP 92.</p>
21 mai	<p>09h00-17h00 Lieu : EDF Nanterre. Action : Freinages d'urgence ; perte d'adhérence ; stupéfiants. Enjeux : Salariés. Acteurs : SDRCSR-DRSR-UEIR.</p>
21 mai	<p>17h00-19h00 Lieu : Neuilly-sur-Seine. Action : Alternative à la sanction (cyclistes). Enjeux : Cyclistes. Acteurs : DRM-PP-CTCSR 92 ; Parquet Nanterre ; Macif ; VIGIZROUES MDB et PM neuilly-sur-Seine.</p>
22 mai	<p>08h30-09h30 Lieu : Avenue Henri Barbusse CLAMART. Action : Priorité piéton. Enjeux : Tout public. Acteurs : DTSP 92.</p>
23 mai	<p>09h00-12h00 Lieu : lycée professionnel CLAUDE CHAPPE 54 à 80 rue des Alouettes NANTERRE Action : Forum Sécurité routière. Enjeux : Lycéens. Acteurs : DTSP 92.</p>
24 mai	<p>19h00-20h00 Lieu : Avenue Paul Langevin LE PLESSIS ROBINSON Action : Vitesse. Enjeux : Tout public. Acteurs : DTSP 92.</p>

2 - Actions dites d'« alternative aux poursuites »

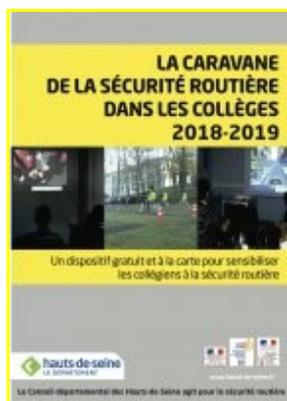


- ✓ **Alternative à la sanction « cyclistes »** sur un secteur accidentogène de la Commune de Nanterre s'est déroulée le 21 mai en fin de journée. Cette opération de contrôle spécifique des conducteurs de cycles en infraction menée sous l'égide de la Compagnie Territoriale de Circulation et de Sécurité Routière des Hauts-de-Seine (CTCSR 92) avait pour objectif de viser les infractions telles la circulation à contresens ou sur trottoir, l'utilisation de téléphone portable en conduisant, le franchissement au feu rouge fixe ainsi que le non-respect d'équipements de protection individuels réglementaires.

- ✓ **Alternative aux poursuites « Tout usagers »** le 28 septembre organisée par l'Association Cultures Loisirs Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Des contrevenants se sont vus proposer un classement sans suite à la condition qu'ils participent à un stage de sensibilisation à la sécurité routière.
 - x **46 usagers de la route contrôlés** (6 deux roues motorisées, 35 véhicules et 5 camionnettes) parmi lesquels 43 contrevenants (dont 13 Isséens) ont accepté l'Alternative aux Poursuites; 3 ont refusé.

3 - Actions au profit des enfants et/ou adolescents en milieu scolaire

En 2019, lycées et collèges ont mis en place des journées de sensibilisation au profit de leurs élèves avec le soutien des forces de l'ordre et des associations de sécurité routière :



- ✓ **La caravane de la sécurité routière : 6 400 collégiens** (61 collèges - 326 classes) ont été sensibilisés pendant l'année scolaire 2018-2019.

Cette opération de sensibilisation à la sécurité routière dans la cadre scolaire est proposée dans les Hauts-de-Seine par le Conseil Départemental avec le soutien des services de l'État (Préfecture et DRIEA) et la Direction académique. L'objectif est de sensibiliser les collégiens sur différents axes tels que le code de la rue, l'analyse de l'accident, la circulation à vélo, les différents modes de déplacement et sur le code de la route notamment.



- Exemple : les classes de 5^e (collège Jean Perrin Nanterre) ont participé le 20 juin 2019 à cette sensibilisation à la sécurité routière.

- ✓ **Lycée Les Côtes de Villebon** : Intervention d'une 1/2 journée, le 3 décembre pour l'ensemble du niveau des élèves de seconde (190 élèves, soit 7 classes de Seconde Professionnelle et 2 de CAP). Une conférence de prévention et 4 ateliers (simulateur 2 roues – testochoc, addictions, Atelier réflexe – 30' etc.) leur ont été proposés ;
- ✓ Lycée professionnel **Saint-François d'Assise** à Fontenay-aux-Roses le 20 mai avec de nouveaux ateliers EDP trottinettes, protections règles à suivre et l'intervention de Vigi2roues);
- ✓ Lycée professionnel **Léonard de Vinci** à Bagneux le 15 et 16 avril – A destination des élèves de 3^eme et de seconde professionnelle. 5 Ateliers : testochoc - Alcool et addictions- initiation code de la route, 1^{ers} secours, simu moto /scooter, projection film « Insoutenable ». Intervenants : Vigi2 roues et le Cdm2RM,
- ✓ **Ville de Gennevilliers** : Forum sécurité routière pour le collège Edouard Vaillant (classes de 5^eme) ; sensibilisation à différentes problématiques en SR. Scénettes jouées par 7 comédiens de la Compagnie de théâtre : MA QUÊTE » : Traversée des piétons, conduite à risques des trottinettes et scooter sans casques, montées agitées dans le bus, impact et usage malveillants sur des pratiques quotidiennes et notamment face aux dangers de la route).



- ✓ **Bicycl'Aide** : dans le cadre du programme national du « Savoir rouler à vélo » mis en œuvre par la ville de Gennevilliers afin de développer la culture vélo dès le plus jeune âge, animation de séances de vélo-école dans 4 établissements scolaires, auprès de 23 élèves de CM2 ne sachant pas faire de vélo. Un document intitulé « Passeport vélo » leurs a été remis.
- ✓ **Via Mobilité** : de multiples interventions dans des collèges concernant la sensibilisation au risque routier qui ont touché 596 élèves :

x Elèves de 5^o du Collège « Les Renardières » à Courbevoie (94 collégiens) ; élèves de 3^o du Collège « Les Bruyères » à Courbevoie (160 collégiens) ; élèves de 3^o du Collège « Georges Seurat » à Courbevoie (159 collégiens) ; élèves de 5^o (E/A/F/G) du Collège « Georges Pompidou » à Courbevoie (85 collégiens) ; apprentis du CFA AFIPE à Nanterre (98 apprentis).

- ✓ **Wimoov** était présent sur 2 journées de sensibilisation à destination de collégiens à Clamart le 3 et 4 octobre 2019 ;
- ✓ **Ville de Fontenay-aux-Roses** : écoles élémentaires publiques et école privée de Saint-Vincent de Paul : « Educa-

tion à la prévention routière » . Objectif : appréhender les dangers de la rue et acquisition d'une autonomie suffisante dans son environnement quotidien. Permis piéton CE2, éducation à la SR (CM2) en partenariat avec la piste éducation routière de la CRS Ouest IDF : **912** élèves ont bénéficié de cette action.

✓ Également, une opération menée en octobre au lycée Saint-François d'Assise (Fontenay- aux-Roses) par le Service de l'éducation et sécurité routières de l'UD92. Objectif : expliquer à des élèves de classes de terminales toute la chaîne du permis de conduire

✓ Ville de **Suresnes** : journée de sensibilisation et de prévention à la sécurité routière dans le cadre du permis AM le 22 octobre 2019. 48 jeunes ont bénéficié d'une aide substantielle pour passer leur permis AM. Ateliers alcool, cannabis/ Police/ RATP/Protection civile.



✓ Ville de **Clamart** : 2 journées (3 et 4 octobre) à



destination de collégiens de 22 classes de 5^{ème} (**569**) de la ville. Divers ateliers en intérieur et extérieur (*témoignages vidéos, sensibilisation addictions, parcours et quizz trottinettes, testochoc, gestes 1^{er} secours*) étaient au rendez-vous

4 - Actions au profit des enfants ou des adolescents

✓ Le club ES Nanterre cyclo du **CODEP92** : Journée sécurité routière à Nanterre au gymnase du Mont Valérien du 25 au 30 mars auprès de **480** élèves. « Savoir rouler à vélo » et « La même passion du sport ». Ces enfants venaient des classes de primaire de CE1 à CM2 et des classes de 6^{ème} et 5^{ème}.

✓ **Ville d'Issy-les-Moulineaux (ASVP)** : passages d'examen pour l'obtention de l'Attestation de Première Éducation à la Route nécessaire pour le passage au collège organisé par deux **ASVP**. **690** élèves (âgés de 10 ans) répartis sur **15** établissements pour un total de 146 heures dispensées.

✓ **AFTC « La tête, aussi ça se protège »** : Le parcours « Grandir ensemble » porté par la Mission Handicap de la Ville de Nanterre a eu pour objectif de sensibiliser les enfants pendant le cursus scolaire maternelle et élémentaire à la différence et au handicap. Deux classes de maternelles de 25 enfants, 2 classes CP de 13 enfants, 1 classe de CP de 24 enfants : **100 écoliers**.

✓ **Ville de Bois-Colombes** : action « **A vélo, je tiens à lui mais davantage à ma vie** » ciblait les usagers de tous les âges mais également :

x action « Permis cycliste » destiné aux élèves de classes de CM2 : **324** élèves répartis sur 16 classes (du 26 mars au 17 mai),

x sensibilisation de 16 classes de CE1 , soit **359** écoliers de la ville aux dangers de la route dans le cadre de l'opération « Permis Piéton ».



✓ **CLAVIM** (ado 13 ans) à Issy-les-Moulineaux : Ateliers de prévention mis en place. L'objectif était de sensibiliser l'ensemble des participants à l'importance de respecter le code de la route et les autres usagers, quel que soit le mode de déplacement que l'on utilise, afin d'aller vers un partage de la rue apaisé. Plus de **850** personnes dont 150 personnes impactées.

5 - Actions en milieu étudiants



- ✓ Actions menées en février et octobre 2019 par la **FAGE** pour les étudiants des Hauts-de-Seine dans différents lieux universitaires (Nanterre, Châtenay-Malabry et Montrouge). Cela passe par de la sensibilisation autour de plusieurs thématiques importantes : les effets de la vitesse, de l'alcool, de la prise de substances psychoactives, de la conduite en deux-roues, etc. **53** étudiants ont été formés lors des sessions de formations. Environ **300** étudiants ont été sensibilisés sur les risques liés à la prise de substances psychoactives et sur la poly-consommation. Mais aussi des actions de prévention/sensibilisation ont été ouvertes à l'ensemble des étudiants : **1 000 étudiants** ont été sensibilisés aux soirées étudiantes responsables. 2 étudiants ont été sensibilisés à la campagne « **C ki Sam** ».



- ✓ Actions menées par **Wimoov** tout au long de l'année : **17** actions en 2019, qui ont permis de sensibiliser **921 personnes**. Dans le cadre de la sensibilisation en milieu étudiant, l'objectif a été de sensibiliser, informer et d'échanger avec les étudiants volontaires du campus aux consommations à risques, à côté d'autres partenaires par le biais d'ateliers, axés autour de l'alcool et les stupéfiants au volant, avec des karts à pédales :

- x Journée Educap City à Issy-les-Moulineaux,
- x Sensibilisation des étudiants de l'IFSI Nanterre et de la Défense,
- x Forum Santé Faculté de Chirurgie dentaire à Montrouge,
- x Journée de prévention sur les addictions à l'Université de Nanterre,
- x Formation d'étudiants ambassadeurs à Vanves,
- x Sensibilisation des étudiants de la Faculté de droit Paris Descartes à Malakoff.

- ✓ **Avenir Santé** : Prévenir et réduire les risques d'accidents de la circulation chez les jeunes des Hauts-de-Seine au travers de 3 actions :



1. Sensibiliser **900 jeunes** à partir de la boîte à outils départementale www.montetasoiree.com afin de les informer sur les dispositifs de prévention des accidents de la circulation (liés notamment aux consommations de produits psychoactifs), la réglementation en vigueur et les ressources existantes sur le département. Cette nouvelle forme de sensibilisation a permis de constater de la part des utilisateurs une évolution et de les inciter à revenir sur le site pour découvrir de nouveaux articles (58 342 visites sur 2019). En IDF : 16 885 dont 14 770 nouveaux utilisateurs (**883 visites dans le 92**). 346 mail envoyés à un total de 173 organisateurs d'évènement festifs du 92.
2. Accompagner au minimum **5 organisateurs** d'évènements festifs jeunes des Hauts-de-Seine (sur lesquels 3 000 jeunes seront présents) afin de les rendre acteurs en matière de prévention des accidents de la circulation
3. Organiser un prix partenarial (prix monte ta soirée) avec ces différentes phases : communication, accompagnement et suivi des candidats, organisation et animation de la réunion nationale du jury, organisation d'une remise des prix.

- ✓ **AFTC** à destination de **30** élèves de seconde action au Lycée Galilée à Gennevilliers - sensibilisation le 26 mars et course « les 10 km de l'Hexagone le 30 juin ». A eu pour objectif de faire comprendre l'origine et les conséquences des lésions cérébrales.

- ✓ **Cap Magellan** : actions basées sur une méthodologie de proximité en privilégiant un contact direct avec le public cible, à travers la présence d'équipes de jeunes sur le terrain.

- L'alcool, les drogues, les distracteurs et les jeunes : action auprès de jeunes et distribution de matériel d'information et sensibilisation dans les fêtes et discothèques. Discothèques (**500** par nuit), soirées étudiantes, sensibilisation universités, lycées, collèges (50 jeunes par action), fête étudiant en

Janvier-Février	Réunions de partenariats avec les partenaires locaux : les préfetures, les associations, les professeurs pour la mise en place des priorités et du calendrier de l'année
Avril	12, 13 et 14/04 : Foire de Nanterre de l'association ARCOP (92 Nanterre)
Mai	24/05 : Atelier de sensibilisation au Lycée Alexandre Dumas (92 Saint-Cloud)
Juin	29 et 30/06 : Journée d'Appel, Association Franco-portugaise de Puteaux (92 Puteaux). Présence de Cap Magellan avec des ateliers de sensibilisation auprès des 150 jeunes présents chaque jour
Septembre	27/09 : Atelier de sensibilisation à l'Université Paris X Nanterre (92 Nanterre) 29/09 : Village associatif de la Ville de Bagneux, en partenariat avec l'association Luso-bagnéolaise (92 Bagneux)
Octobre	18/10 : Atelier de sensibilisation au Lycée Alexandre Dumas (92 Saint-Cloud) 17/10 : Soirée étudiante, Fête des diplômés, Bateau Concorde Atlantique (23 Quai Anatole France, 75007 Paris), touchant des étudiants du 92 aussi 31/10 : Soirée Halloween de l'AFPP, Association Franco-portugaise de Puteaux (92 Puteaux)
Novembre	11/11 : Fête des châtaignes de l'association culturelle portugaise de Neuilly-sur-Seine (92 Neuilly-sur-Seine)

octobre (500).

- La transhumance en été : Campagne d'été Sécurité : action destinée aux automobilistes qui se rendent vers le sud.



5 actions sur le terrain auprès des habitants du 92 et actions de sensibilisation dans les lieux et villes suivantes : Boulogne-Billancourt (Pédra Alta), Asnières-sur-Seine (Aldéa), Issy les-Moulineaux (Algarve), Suresnes (A Ponte), Levallois-Perret (Palacios das Guitaras).

6 - Actions au profit du grand public

✓ Initiation à la conduite et au code organisée par la **ville de Sèvres et l'Esc@le** du 1er au 5 juillet 2019 au profit de 16 jeunes. Leur permettre de connaître les dangers de la route. Les informer de la conduite sécurisée à avoir au volant, « Savoir conduire ensemble ». Offrir le financement du permis B à celui ou celle qui réussit les tests de sélection et une formation PSCI à la deuxième personne.

✓ Ville de **Meudon-la-Forêt** : journée de prévention à la sécurité routière le 12 octobre. Près de **200** personnes se sont intéressés à l'évènement, principalement des enfants, des jeunes et des seniors.

✓ **La CODEP** Levallois (vélo) : **26** stagiaires formés (initiation mécanique, PSC1, initiation GPS GARMIN).

✓ **Ville du Plessis-Robinson** – Forum sécurité routière « **Tout usagers** » - Action de sensibilisation menée par la Police Municipale du Plessis-Robinson et interventions également en qualité d'IDSR. Plusieurs stands dont des ateliers avec une piste trottinette permettant au public de tous âges d'évoluer sur un « circuit » (*test de l'équilibre, trajectoire, placement sur l'engin, freinage simple et d'urgence ainsi que connaissances de la réglementation en vigueur et les différents panneaux rencontrés dans l'espace public (risques liés à l'utilisation de la trottinette électrique ET trottinette conventionnelle).*



✓ **Ville de Bois-Colombes** : sensibilisation aux risques routiers à la veille des grands départs en vacances. Action réalisée le 22 juin. Objectif faire prendre conscience des dangers tout en prodiguant des conseils pour faire évoluer les comportements; désincarcération d'une victime bloquée, voiture tonneau, simulateur de conduite, lunettes de simulation fatigue, alcool, drogues).





- ✓ Organisation le 8 septembre de la 16ème journée à **La Garenne-Colombes** pour la prévention routière destinée à tout public confondu (piétons, cyclistes, 2 roues). 1 200 visiteurs dont **749** participants. Atelier « alcool et drogue au volant » était proposé par la préfecture de police de Nanterre + stand de l'association Prévention Routière 92 (63 participants)+ stand de La Croix Rouge formation aux gestes qui sauvent (68 personnes).

- ✓ **AFTC et ville de Colombes** : Forum sécurité routière le 18 mai à Colombes : Faire de ce forum un rdv des familles autour de la sécurité routière. Démonstration de désincarcération d'un véhicule par les pompiers. Le but étant de faire prendre conscience des conséquences dramatiques d'un accident de la route et d'appeler la responsabilité de chacun.



- ✓ **OCCRI** : actions réalisées au bénéfice de conducteurs majeurs titulaire ou non du permis de conduire au moment des faits reprochés , placés sous main de Justice ce, en partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts-de-Seine. **77** bénéficiaires présents particulièrement participatifs.

- ✓ **Wimooov** : atelier sur l'appréhension des nouveaux modes de déplacements dans l'espace public : les EDPM (engins de déplacements personnels motorisés) :
 - x 25 avril 2019 : Sensibilisation aux nouvelles mobilités à Issy-les-Moulineaux,
 - x 21 septembre 2019 : Action de remise en selle vélo à Vanves.

7 - Actions spécifique à destination des deux roues motorisés (2 RM)

- ✓ Action sécurité routière dite « **Reprise de guidon** » organisée en mars sur le centre d'examens du permis de conduire de Gennevilliers. Cette journée menée sous l'égide des Forces de l'ordre (DOPC/CTCSR92) et l'association **Vigi2roues** avait pour but d'avoir une meilleure aisance sur la moto ou de redonner confiance ou à des motard (e) s souhaitant reconduire un 2RM. **80 motards** inscrits ont participé à cette journée.



Multiples interventions de sécurité routière en 2019 en présence du CdM 2RM : **2 000** personnes sensibilisées au deux roues motorisés (Club entreprises Kléber, MBDA, IBM, Dassault-Aviation (St-Cloud), Collège Malraux (Asnières-sur-Seine), alternative à la sanction (Clamart), Lycée Claude Chappé (Nanterre), Lycée professionnel Les Côtes de Villebon...).

- ✓ **AFDM (2RM)** : Organisation de stages de perfectionnement à la conduite moto : comportement et représentations. 5 stages en perfectionnement (**35** stagiaires formés) - 28H et 7F (*trajectoire de sécurité, conscience des limites mécaniques et physiologiques*).



- ✓ **CASIM 78** : Vidéos pédagogiques Moto Tuto - site internet de la CASIM 78 : <http://c78.casim-france.fr/medias/>

- ✓ **Les 50 en furie** (avril 2019): sur les traces des « Poilus » en Picardie. Parcours initiatique en 2RM pour **12** adolescents. Objectif : Allier le devoir de mémoire et la vie en communauté d'adolescents et adolescentes issus de milieux populaires ayant des difficultés scolaires et relationnelles...



8 - Actions spécifiques à destination des seniors



L'accidentalité des piétons âgés reste un enjeu majeur pour notre département. A travers ses différents partenariats, la coordination sécurité routière des Hauts-de-Seine s'est engagée durant la Semaine Bleue (7 au 12 octobre 2019) auprès des polices municipales et des municipalités du département pour sensibiliser les seniors aux dangers de la route et communiquer les bons réflexes pour maintenir leur autonomie à se déplacer sans risques.

Jusqu'au 12 octobre, c'est la semaine bleue



Une semaine spéciale pour les seniors

En octobre, c'est le retour de la semaine bleue. L'occasion pour les seniors de découvrir des activités nouvelles et de participer à des ateliers ludiques et pratiques.

Cette année encore, la Ville propose aux seniors de multiples animations et ateliers gratuits organisés par les services municipaux en partenariat avec les associations et les entreprises locales. En accès libre ou sur inscription, vous pourrez notamment faire un audit de conduite avec l'auto-école CER ou encore participer à un atelier de prévention des accidents du quotidien avec la Croix-Rouge. Ces activités prendront fin le 12 octobre, avec une animation de la Police municipale sur le marché du centre ayant pour thème la sécurité des seniors sur la voie publique. Le programme au CCAS ou sur bois-colombes.com.

- ✓ Durant cette semaine, **380** personnes ont bénéficié d'une journée de prévention à destination des « seniors » auprès des municipalités telles : Bois-Colombes, Courbevoie, Puteaux.
- ✓ Deux actions à destination des seniors ont été également menées le 13 et 22 mai à Clamart. Une **vingtaine** de personnes ont pu remettre à jour leurs connaissances sur le code de la route, les nouveaux panneaux, le positionnement sur la chaussée et les règles de priorité.

- ✓ **Wimooov** : Ateliers auprès des seniors à La Garenne-Colombes le 12 novembre et 3 décembre 2019.

9 - Actions en milieu professionnel



Ont été menées courant mai auprès des salariés des entreprises, les actions suivantes :

- ✓ **Elior Group** à La Défense. Les salariés ont pu s'exercer sur les simulateurs 2 et 4 roues et suivre plusieurs présentations sur les radars, les équipements ainsi qu'un stand alcoolémie (tapis alcoolémie, simulateur de la courbe alcoolémie),
- ✓ **Michelin**, à Boulogne-Billancourt sur le thème des addictions et stupéfiants,
- ✓ Le 17 mai dans l'enceinte de l'**Hôpital Louis Mourier** à Colombes, une action menée conjointement avec l'APHP de Colombes dont la cible était les 2RM mais également piétons et nouveaux modes de déplacements étaient au programme.

- ✓ **EDF** à Nanterre le 21 mai (freinage d'urgence + perte d'adhérence) + stupéfiants.
- ✓ **L'Oréal Campus** à Levallois-Perret le 21 mai Ateliers : Voiture tonneau -Testochoc- auto-Mystère -écoconduite-EPI-Airbag (action Vigi2roues).

Également des actions avec l'intervention de Vigi2roues auprès des entreprises suivantes :

- ✓ **Entreprise Chevron** (pétrole) le 5 février -: Ateliers : Testochoc- Auto-Mystère,
- ✓ **MBDA France** -Plessis-Robinson le 6 juin - Atelier : 2 conférences sur les risques routiers + (cdm2RM),
- ✓ **SNCF** le 13 mai, 3 juin et 1^{er} juillet - piste Meudon- Stage perfectionnement à la pratique 2RM à destination des agents conduite + EPI et Airbag,
- ✓ **Domino's Pizza** le 17 mai à Gennevilliers- Formation Managers aux risques 2RM Ateliers: théorique+ Pratique,
- ✓ **GEFCO** Courbevoie le 16 septembre ---Atelier : Addictions : stups , alcool , médicaments,
- ✓ **Espace Kléber** à Colombes le 19 septembre --Atelier EPI + Airbag moto protections 2RM,
- ✓ **Wimooov** : 4 actions de sensibilisation et de prévention sur diverses thématiques (*distracteurs, fatigue et somnolence, conduite à risques, éco-conduite*) à destinations des salariés : d'Orange Gardens à Châtillon, l'Oréal à Clichy et des centres bus RATP de La Garenne-Colombes et de Nanterre.

- ✓ **Les Ets Dassault-Aviation** Saint-Cloud le 24 septembre : journée consacrée à la sécurité routière destinée à sensibiliser les salariés (3 500), avec une nouvelle campagne de sensibilisation à la sécurité routière (*sur les aspects sécurité "usagers vulnérables : piétons & deux-roues"*), aux dangers de la route et aux conduites addictives (*Voiture tonneau-Testochoc-EPI Airbag-Simu moto -EDP + piste - Police Nationale DRIEA-UD 92- Monneret Formation – Optic 2000, lunettes virtuelles – Auto hydrogène*).



10 - Actions réalisées par les Forces de l'Ordre

Les actions organisées par les forces de l'ordre s'opèrent entre autres en milieu scolaire. Elles permettent à ces futurs citoyens de comprendre l'intérêt du respect de la règle.

9
2

4.4.10.1 - Les préventeurs de la Police Nationale

Les préventeurs affectés aux différents échelons, commissariat, unités départementales et régionales, ont réalisé en 2019, **453** actions au bénéfice de **20 304** personnes sensibilisées.

92	DSPAP			DOPC			Total		
	2018	2019	Evol	2018	2019	Evol	2018	2019	Evol
En milieu scolaire	276	237	-14,13%	203	192	-5,42%	479	429	-10,44%
Enfants	17 040	13 063	-23,34%	4 748	5 042	6,19%	21 788	18 105	-16,90%
En milieu étudiant	4	1	-75,00%	1	1	0,00%	5	2	-60,00%
Etudiants	330	11	-96,67%	120	400	233,33%	450	411	-8,67%
Actions seniors	0	0		1	0	-100,00%	1	0	-100,00%
Seniors	0	0		20	0	-100,00%	20	0	-100,00%
Alternatives sanction	5	5	0,00%	3	2	-33,33%	8	7	-12,50%
Personnes sensibilisées	361	214	-40,72%	141	200	41,84%	502	414	-17,53%
Milieu professionnel	8	4	-50,00%	12	5	-58,33%	20	9	-55,00%
Personnes sensibilisées	1 083	192	-82,27%	1 220	950	-22,13%	2 303	1 142	-50,41%
Autres actions	0	5		3	1	-66,67%	3	6	100,00%
Personnes sensibilisées	0	82		565	150	-73,45%	565	232	-58,94%
Total actions	293	252	-13,99%	223	201	-9,87%	516	453	-12,21%
Personnes sensibilisées	18 814	13 562	-27,92%	6 814	6 742	-1,06%	25 628	20 304	-20,77%

Nota : les données DSPAP sont incomplètes pour les actions hors milieu scolaire. Seules celles réalisées lors de la quinzaine régionale du mois de mai ont pu être comptabilisées.



Actions 2019

Personnes sensibilisées

La part des actions en milieu scolaire reste prépondérante.

A noter que l'absence de participation au festival Rock-en-Seine cette année, qui permettait de sensibiliser en nombre le public jeune, impacte ce bilan.

Parmi ces chiffres, la Brigade Motorisée de la CTCSS 92 a effectué **181** opérations de sécurité routière dont 176 en milieu scolaire. Lors de ces opérations, **4 734** participants (3 934 et 800 adultes) ont été sensibilisés aux dangers de la route.

- ✓ Le 2 juillet une opération ciblée « cours trottinettes électriques - théorie et pratique » à destination d'enfants et adolescents de l'« **EMP Les Avelines de Saint-Cloud** » qui s'est déroulée sur la piste d'éducation Routière à Ville-neuve la Garenne. L'EMP Les Avelines est destinée à accueillir des enfants et adolescents âgés de 4 à 14 ans présentant des troubles autistiques et autres troubles envahissants du développement sévères. L'opération fût un succès, les encadrants souhaitent que l'opération soit réitérée l'année prochaine.



- ✓ **Remise de prix CM2 Gennevilliers** : l'opération de Prévention Routière s'est déroulée du 8 janvier au 8 février pour la partie théorique et du 7 mai au 7 juin 2019 pour la partie pratique. **689 élèves** ont été accueillis et instruits soit 33 classes de CM2 représentant 13 établissements scolaires.

4.4.10.2 - La CRS autoroutière Ouest-Île-de-France - Piste d'éducation routière

- ✓ Activité de piste routière

12 classes pour un total de **311** élèves de CM2 de Bois-Colombes ainsi que 11 classes pour un total de **304** élèves de Fontenay-aux-Roses ont pu bénéficier d'une sensibilisation aux dangers de la route dans le cadre de l'A.P.E.R sous forme d'une évaluation sur circuit vélo.

- ✓ 2 Opérations « alternative à la sanction »

Dans le cadre de la Quinzaine de la sécurité routière du 14 au 18 mai 2019 :

- x Le 14 mai : verbalisation lors du contrôle des équipements et circulation des « 2 Roues » à Neuilly-sur-Seine sur RN 13 sens province-Paris. Bilan : 34 véhicules interceptés, 48 infractions relevées dont 13 éligibles à l'opération
- x Le 16 mai, une opération de contrôle coordonnée « 2 roues » B sur l'A86 à Rueil-Malmaison. Bilan : 13 véhicules étaient interceptés, 22 infractions relevées dont 19 éligibles à l'opération.

A la suite, 2 stages de sensibilisation « Alternative à la sanction » ont été mis en œuvre le 17 et 18 mai avec le concours de la DIRIF à Boulogne-Billancourt (92) qui a mis à disposition des locaux et exposé un fourgon accidenté. **Bilan** : sur 35 personnes convoquées, 31 se sont présentées et ont assisté avec intérêt aux stages de sensibilisation. Les personnes qui ne se sont pas déplacées aux stages devront s'acquitter du montant des amendes relevées.



5 - L'Appel à projets

SECURITE ROUTIERE

Appel à projets du PDASR

74 dossiers de candidature ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets "sécurité routière" 2020 lancé par le préfet des Hauts-de-Seine le 16 décembre 2019.

Initialement clôturé au 2 mars 2020, il est constaté une augmentation du nombre de projets au regard de l'année précédente (65 dossiers en 2019).

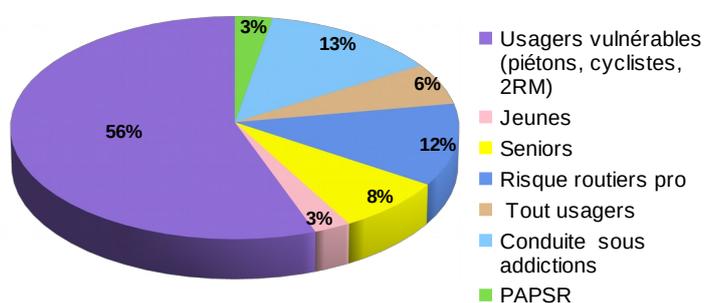
- Parmi les porteurs de projets, on peut noter la présence de 16 communes des Hauts-de-Seine et de 4 demandes émanant de l'Éducation nationale (*lycées professionnels et collèges*).
- 17 nouveaux projets sont mis en œuvre dont 2 à destination des seniors, 2 pour le risque routier professionnel et 9 pour les usagers vulnérables (dont 3 pour les 2RM).
- Sur les 67 demandes restantes, 63 dossiers retenus bénéficieront de l'attribution d'une subvention.

Compte-tenu de la crise sanitaire (Covid 19), 7 projets de prévention déjà programmés par nos différents acteurs et partenaires (Éducation nationale, collectivités territoriales, associations, entreprises...) ont été annulés.

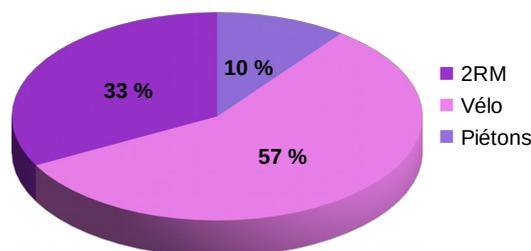
Nota : la « Quinzaine régionale des usagers vulnérables » initiée par la DRIEA qui devait se tenir en octobre 2020 est annulée. Les « Journées de la sécurité routière au travail » (actions en entreprise) sont reportées à la semaine du 16 au 20 novembre prochain.

1 - Le budget prévisionnel

Ventilation du budget 2020 par enjeu en %



Part des Usagers Vulnérables



Le budget prévisionnel⁴ est établi à partir de la dotation annuelle attribuée à l'UD 92 (PAPSR) par la DRIEA dans le cadre de la ventilation du budget régional. Le budget 2020 attribué pour cette mission (action 2 du BOP 207) est en baisse au regard de celui consommé en 2019 (blocage de 10 % et réserve régionale), soit une dotation initiale de **78 644€ (81 000 € en 2019)**.

L'ensemble des dossiers au titre du PDASR 2020 représente une demande globale d'un montant de 157 226,95€ pour une capacité à engagée bien supérieure au budget disponible (+52%).

Afin qu'un maximum de projets puisse être soutenus, la répartition suivante a été adoptée :

⁴ Ce budget prévisionnel est donné à titre indicatif et peut-être modifié et/ou revu à tout moment, suivant le montant alloué par l'État à chaque phase de dotation.

- ✓ une subvention comprise entre 300 et 800€ pour 25 projets
- ✓ une subvention de 1 000€ à 1 500€ pour la majorité des actions,
- ✓ une subvention de 2 000€ à 3 000€ accordée notamment pour un projet novateur (Lauréat Prix national innovation Sécurité Routière 2019) ainsi qu'à 6 autres projets en lien avec l'accidentalité du département,
- ✓ Enfin, une subvention de 10 000€ pour l'action « *Sensibilisation au partage de la rue et aux nouvelles mobilités* » au profit des collégiens du département (partenariat privilégié avec le Conseil Départemental qui finance cette action à hauteur de 100 000€ et de l'Inspection académique),
- ✓ une réserve minimale comprenant la logistique du pôle sécurité routière 92.

Nota : les actions subventionnées au titre du PDASR 2020 sont répertoriées en annexe. D'autres actions pourraient être prises en compte dans le courant de l'année suivant l'évolution de la consommation budgétaire et de l'évolution du contexte sanitaire.

2 - Perspectives 2020...2021

Le PDASR reprend à l'identique de 2019, tous les enjeux du DGO 2018-2022 et a fait l'objet d'une attention particulière quant à l'enjeu des « usagers vulnérables » que sont les piétons notamment seniors et les 2 roues-motorisés qui paient un lourd tribut dans notre département. Cette situation impose de cibler prioritairement ces populations fragiles sans occulter les autres enjeux dont celui du risque routier professionnel.

1 - Les Enjeux

5.2.1.1 - Le 2 Roues Motorisées



Les usagers de deux-roues motorisés (2RM) représentent 40 % des tués (10 tués) alors qu'ils ne représentent que 1,6 % du trafic total. Les hommes représentent 96 % des conducteurs de moto tués. Deux tranches d'âge sont particulièrement impactées dans les accidents des 2RM : les 14-17 ans (2RM inférieures à 50 cm³) et les 45-59 ans (2RM supérieures à 50 cm³).

Orientations 2020 pour l'enjeu « 2RM » :

- x Améliorer la connaissance des facteurs de gravité des accidents et des conséquences de la prise de risque,
- x Relayer activement les campagnes nationales de communication sur les équipements et les comportements.
- x S'appuyer sur le chargé de mission 2RM pour faire le lien avec les associations de motards.
- x Impliquer les motos-écoles et les concessionnaires en tant que relais de sensibilisation. A ce titre, Les épreuves théoriques et pratiques de l'examen du permis A1 et A2 ont changé depuis le 1^{er} mars 2020 (*arrêté du 18 février 2020*),
- x Sensibiliser les parents d'élèves aux risques des deux-roues motorisés.



La circulation en Inter-files :



Consiste à circuler en deux-roues ou en trois-roues motorisés entre les files de véhicules à l'arrêt ou roulant à vitesse réduite dans un trafic dense et congestionné. Bien que massivement pratiquée par les deux-roues motorisés, la circulation inter-files n'est ni encadrée par des règles ni enseignée dans les écoles de conduite.

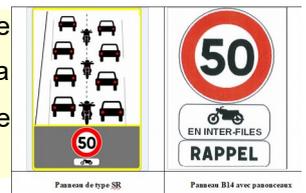
Expérimentée pour 4 ans (depuis février 2016⁵), elle a été reconduite pour 1 an (jusqu'au 31 janvier 2021) dans 11 départements dont les Hauts-de-Seine, particulièrement embouteillés aux heures de pointe.

Ces règles permettront de mieux protéger les conducteurs de deux-roues motorisés qui pratiquent la circulation inter-files et d'en diminuer la dangerosité. L'objectif est le **partage de la route**.

Dans les Hauts-de-Seine, les axes concernés par l'expérimentation sont :

- x les autoroutes : A13, A14, A15 et A86
- x les nationales : N13, N118, N192, N314, N385, N1013 et la N1014.

Une signalisation spécifique (panneau de rappel de vitesse maximale) à l'attention des usagers des 2 RM en inter-files sera expérimentée⁶ jusqu'au 31 janvier 2021 (avec le département de l'Essonne) sur 2 sections de l'**A13 et de l'A86**.



5.2.1.2 - Le partage de la voirie : les piétons et les cyclistes



Les personnes âgées font partie des usagers les plus impliqués dans des accidents mortels dont ils en sont les victimes en tant que piétons. L'altération des capacités cognitives et physiques avec l'âge entraîne logiquement une diminution de l'attention, de la vigilance et de la perception des risques.

Dans les Hauts-de-Seine, le nombre de personnes tuées parmi les piétons notamment les plus de 65 ans bien que stable, reste préoccupant.

Orientations 2020 pour l'enjeu « seniors » :

Le département des Hauts-de-Seine a une population vieillissante puisque 12,3 % ont plus de 60 ans et 7,3 % plus de 75 ans (Insee 2019). Comme en 2018, les plus de 65 ans ont été fortement impactés en 2019 par les accidents de la route.

Aussi, il convient de mener des actions à leur rencontre afin de :

- x Sensibiliser sur l'accidentalité liée aux déplacements des seniors selon les différents modes de déplacement,
- x Sensibiliser les piétons seniors aux risques encourus en milieu urbain,
- x Promouvoir la remise à niveau théorique et pratique du permis de conduire, rappeler les droits et obligations des piétons et conducteurs,
- x Sensibiliser sur l'accidentalité des conducteurs et piétons « Seniors » liée à une diminution des réflexes, de l'audition et de la vue ainsi qu'à la prise d'alcool et médicaments.

Le développement des modes doux de déplacement a modifié la répartition des usagers de la route avec un

⁵ Décret n° 2015-1750 du 23 décembre 2015
⁶ Arrêté en cours

accroissement de la mobilité piétonne et cycliste notamment en milieu urbain. D'ailleurs, les analyses statistiques démontrent une prévalence de l'insécurité routière concernant les usagers vulnérables tels que les piétons et les cyclistes

Orientations 2020 pour l'enjeu « piétons et cyclistes » :



- x Sensibiliser les usagers sur leurs responsabilités et leur propre comportement dans le partage de la route,
- x Rappeler les droits et obligations des piétons et conducteurs,
- x Informer les usagers sur l'importance des équipements : les inciter à être plus visibles, ...
- x Sensibiliser les aménageurs et gestionnaires de voirie aux risques spécifiques encourus par piétons et cyclistes,
- x Concernant les enfants (première éducation routière, permis piéton et cycliste, casque à vélo pour les moins de 12 ans),
- x Intégrer les nouveaux modes de déplacements urbain (trottinettes, gyropode, overboard, etc).



5.2.1.3 - Le risque routier professionnel



Les victimes sont majoritairement des « locaux », lors d'un trajet travail-domicile. Ce risque est la première cause de décès et d'accident du travail et font perdre en moyenne 4,1 millions de journée de travail par an. Les accidents mortels ont souvent lieu pendant un trajet auquel le conducteur est habitué et avec une manque de vigilance lorsqu'il arrive près de chez lui. **482 personnes sont décédées dans un trajet lié au travail en 2018.**

Orientation 2020 pour l'enjeu RRP :

- x Promouvoir les plans de prévention du RRP dans les entreprises et les fonctions publiques,
- x Développer l'adhésion à la charte « entreprises engagées »,
- x Sensibiliser les entreprises à la planification des déplacements,
- x Valoriser les bons comportements en entreprise,
- x Soutenir la communication sur cette thématique (Semaine de la sécurité routière au travail).



Dans les Hauts-de-Seine, IBM France (Bois-Colombes) a signé en juin 2018 la Charte d'engagement

5.2.1.4 - Les Jeunes et la Conduite après usage de substances psycho-actives

Les jeunes constituent un enjeu identifié au niveau national et décomposé en trois classes d'âges (14-17, 18-24 et 25-29 ans) avec chacune leur spécificité. Les 15-17 ans sont principalement victimes en tant que cyclomotoristes et passagers de voitures.

Sur la période quinquennale 2014-2018, les Hauts-de-Seine enregistrait 584 accidents corporels dont 5 tués et 83 blessés hospitalisés parmi les jeunes de 15 à 17 ans (source ONISR-BAAC).

1/ Orientations 2020 pour l'enjeu Jeunes :

- x Mobiliser les structures éducatives, culturelles et sportives,
- x Promouvoir la conduite accompagnée (AAC),
- x Développer l'information envers les jeunes, mais aussi envers les parents, sur la prise de risque, la vitesse, l'alcool et les stupéfiants,
- x Impliquer le public féminin comme vecteur de prévention vis-à-vis de l'utilisateur masculin.



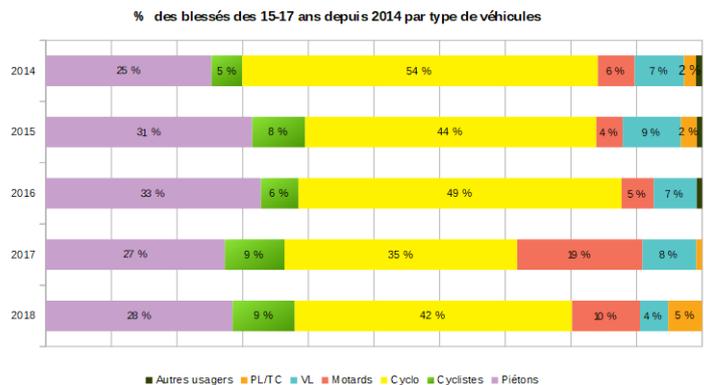
La conduite est une tâche complexe qui nécessite des capacités perceptives, motrices, cognitives et des aptitudes comportementales. Or la France demeure un des pays les plus consommateurs d'alcool et de stupéfiants.

Les 18-24 ans sont quant à eux, les principales victimes en tant qu'automobilistes, en grande majorité des hommes conducteurs (inexpérience, excès de vitesse, sur-occupation des véhicules, consommation d'alcool...). L'alcool est présent dans un cas mortel sur trois. En ce qui concerne les stupéfiants, ils sont présents dans 21 % des accidents.

Dans les Hauts-de-Seine, sur les 25 accidents mortels, 1 seul conducteur avait une présence de stupéfiant. Quant au 24 autres victimes aucune présence d'alcool n'a été décelée.

2/ Orientations d'actions alcool et stupéfiants:

- Promouvoir et valoriser le principe du conducteur sobre désigné,
- Informer, sensibiliser, mobiliser, contrôler les débiteurs d'alcool,
- Impliquer les organisateurs de soirées et l'ensemble des milieux associatifs, étudiants et festifs,
- Mobiliser les entreprises, les collectivités territoriales et les professionnels de la santé sur le risque alcool.



6 - Conclusion

Les actions programmées et inscrites au plan départemental 2020 ne seront peut-être pas réalisées comme les années précédentes. En effet, la période de confinement puis de reprise de l'activité nous amèneront à reporter certaines actions au début de l'année suivante. Le bilan de l'année aura tout son intérêt et leur financement ne sera pas remis en cause.

Toutes les initiatives présentées en cours d'année et qui rentrent dans le cadre de la politique publique de sécurité routière conduite par le préfet seront soutenues dans la mesure des moyens humains, matériel et financier. Néanmoins, chaque action fera l'objet d'une évaluation de manière à améliorer les interventions et à partager les bonnes pratiques. L'objectif global est de sensibiliser le maximum de personnes hors actions de communication.

Pour de plus amples informations sur le PDASR, veuillez contacter :

L'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEA

Pôle animation de la politique de sécurité routière

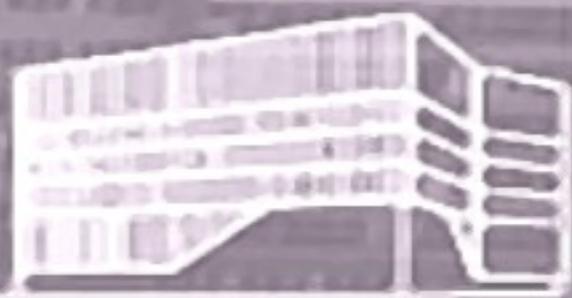
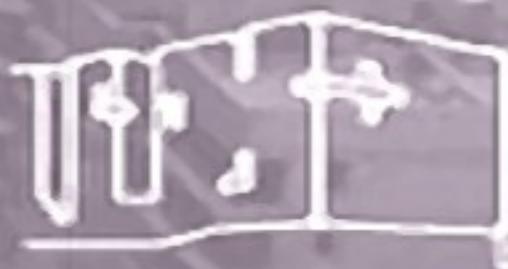
Brigitte LUCAS – coordinatrice sécurité routière

brigitte.lucas@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01 40 97 29 21/06 16 61 51 81



Annexes



7 - Annexes

1 - Synthèse des actions 2020

Les fiches actions répertoriées dans ce tableau ont été retenues pour recevoir une subvention au titre du PDASR 2020 selon les enjeux du DGO :

- ✓ Les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, 2RM),
- ✓ Les jeunes,
- ✓ Le risque routier professionnel,
- ✓ Les seniors,
- ✓ Les conduites après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants)

Thèmes	ENJEU : USAGERS VULNÉRABLES	
1/ 2RM	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
	Association Vigi2roues	1/ Reprise du guidon 2/ Action Air-bag
	Association AFDM IDF	Formation post-permis pour les motards du 92
	Association Les 50 en furie	Permis AM pour des jeunes de milieux défavorisés
	Le GAO Nanterre	Projet « conduite à risque 2RM »
	Association IDSU	Séjour « Sports mécaniques » : de la prise de risque irréfléchie à un comportement responsable
	Ville de Nanterre	2 stages permis AM
	Association CASIM 78	Moto tutos vidéos pédagogiques
	Ville de Suresnes	Permis 2 roues (AM)
	CTCSR 92	Alternative à la sanction 2RM
	Ville de Courbevoie	Formation au permis AM citoyen

2/ Piétons/Cyclistes	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
	Ville de Fontenay-aux-Roses	Éducation à la sécurité routière
	Association CLAVIM (Issy-les-Moulineaux)	Rues aux enfants, rues pour tous
	Association AFTC	« La tête ça se protège »
	Ville d'Antony	Prévention routière en école élémentaire
	Ville de Puteaux	Le permis vélo à Puteaux
	Ville de Montrouge	Prévention routière APER
	Ville Issy-les-Moulineaux : ASVP et Service des Sports et Office Municipal des Sports de la ville	1/Mise en pratique et validation de l'APER 2/Projet découverte de la pratique du vélo
	Ville de Châtillon	Éducation à la sécurité routière

2/ Piétons/Cyclistes	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
	BicyclAide, société coopérative d'intérêt collectif - Gennevilliers	<i>Savoir rouler -BLOC 1: « Savoir pédaler »</i>
	Ville d'Asnières-sur-Seine	<i>Dispositif pédagogique «permis piéton»</i>
	Ville de Bois-Colombes	<i>Parcours de prévention aux dangers de la route - CM2</i>
	La Prévention Routière	<i>L'éducation routière en lycée et CFA</i>
	Conseil départemental 92	<i>Sensibilisation au partage de la rue et aux nouvelles mobilités</i>
	Association FFCT CODEP 92	<i>Sensibilisation SR en faveur des jeunes des Hauts-de-Seine</i>
	Ville de Clamart Police municipale	<i>Les collégiens et la route 4ème édition</i>
	Ville de Suresnes	<i>Prévention routière : sensibilisation à destination des enfants, des jeunes et des seniors</i>

ENJEU : JEUNES		
	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
11-17 ans	Ville de Sèvres	<i>Initiation à la conduite et au code de la route</i>
11-17 ans	Piste VLG (CTCSR 92 Nanterre)	<i>EDP : les lois et la pratique</i>
11-17 ans	Association CLAVIM (Ville d'Issy-les-Moulineaux)	<i>Nouvelles mobilités</i>

ENJEU : Conduite après usage de substances psychoactives		
Alcool/stupéfiants	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
	Association Cap Magellan	<i>Alcool, Drogues, Distracteurs et Jeunes</i>
	Association Avenir Santé	<i>« Monte ta soirée et évite les accidents de la circulation »</i>
	FAGE Montrouge	<i>1/ Agir sur l'accidentalité routière des jeunes 2/ Soutenir les jeunes et les étudiants mettant en place des actions de prévention dans un cadre festif</i>
	Préventissim	<i>"Alcool et Stupéfiants : leurs dangers pour les Jeunes conducteurs (VUL-VL) et les 2RM " aux auto-écoles des Hauts-de-Seine</i>
	Association Wimoov	<i>1/ Sensibilisation sur les comportements et consommations à risque sur la route et dans la rue sur la thématique des stupéfiants auprès des étudiants - Université de Nanterre 2/ Sensibilisation sur les comportements et consommations à risque sur la route et dans la rue auprès des étudiants de la faculté de chirurgie dentaire Paris 5 à Montrouge 3/ Sensibilisation sur les comportements et consommations à risque sur la route et dans la rue auprès d'étudiants en IFSI Nanterre 4/ Sensibilisation sur les comportements et consommations à risque sur la route et dans la rue</i>

		<i>auprès d'étudiants en IFSI La Défense</i>
	La Prévention Routière	<i>Sensibilisation en milieu étudiant -prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants</i>
	G-Addiction Jeunesse citoyenne	<i>L'Escape Game de la sécurité routière et des addictions dans les Hauts-de-Seine</i>

ENJEU : SENIORS		
	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
	Association CODEP 92	<i>Les seniors, usagers vulnérables des Hauts-de-Seine</i>
	La Prévention Routière	<i>Sensibilisation des seniors</i>
	Ville de Bois-Colombes	<i>Les seniors invités à repasser le code de la route</i>
	Association Préventissim	<i>« Piétons vos nouveaux droits et les nouveaux panneaux de signalisation. Comment se déplacer en toute sécurité ? »</i>
	Association Wimoov	<i>Action de sensibilisation au partage de la rue et aux comportements à risques en direction des seniors de différentes structures des Hauts-de-Seine</i>
	Association Vigi2roues	<i>6 actions seniors pour 6 villes du 92</i>

ENJEU : RISQUES ROUTIER PROFESSIONNEL		
	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
	Lycée professionnel « Les Côtes de Villebon » Meudon-la-Forêt	<i>Journée de prévention des risques routiers</i>
	ONERA	<i>Journées de la sécurité au travail – Animation d'auto-réparation de vélos</i>
	Association Via Mobilité	<i>Sensibilisation au risque routier des jeunes</i>
	La Prévention Routière	<i>Prévention des risques professionnels</i>
	MBDA Site du Plessis-Robinson	<i>Journée de sensibilisation au risque routier en entreprise</i>
	Association Wimoov	<i>1/ Sensibilisation et prévention auprès des agents de la RATP du centre de Bus de Fontenay-aux-Roses 2/ Formation aux risques professionnels auprès des agents de la ville de Malakoff 3/ Sensibilisation et prévention auprès des salariés de la RATP à Malakoff sur les comportements à risques, le partage de la rue et les nouvelles mobilités électriques et le vélo</i>
	La Fondation de la Route	<i>Journée de prévention des risques routiers (Lycée Vassily Kandinsky)</i>

ENJEU : TOUT USAGERS		
	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
	OCCRI (Office centrale de coopération sur les risques et interventions)	1/ <i>Sensibilisation aux risques routiers</i> 2/ <i>Alternative à la sanction</i>
	CLAVIM Ville d'Issy-les-Moulineaux	<i>Alternative aux poursuites</i>
	Association Cap Magellan	<i>Projet « Transhumance : la campagne d'été sur les grands départs en vacances »</i>
	Ville de Meudon	<i>Forum prévention sécurité routière « STOP Apprenons à partager la rue »</i>

2 - Les IDSR des Hauts-de-Seine (Arrêté du 29 juin 2020).



Direction régionale et interdépartementale l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France Unité départementale des Hauts-de-Seine

Nanterre, le 29 juin 2020

Arrêté DRIEA IdF 2020-2-059

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Objet : liste nominative des intervenants départementaux de sécurité routière

- Vu la circulaire du délégué interministériel à la sécurité routière, en date du 23 août 2004, relative à la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière ;
- Vu la décision DRIEA IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 modifiée portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté n° IDF-2020-01-14-011 du 14 janvier 2020 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, en matière administrative ;
- Vu la décision DRIEA-IdF n° 2020-0146 portant subdélégation de signature à M. le directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la liste des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) des Hauts-de-Seine ;
- Sur proposition de Monsieur le directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEA.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Dans le cadre du programme « agir pour la sécurité routière », mis en place dans le département des Hauts-de-Seine, sont nommés intervenants départementaux de sécurité routière :

ABOUDRAR Hassan	KHAIF Mohamed
ALLART Bruno	LAGAILLARDE Hervé
ANDRIEU Cédric	LAGRAA Ahmed
ATCHAOUI Karim	LANGUENOU Philippe
BAUDEAU Mickael	LARABAS Nadia
BERTHAUT Alain	LEBEURIER Aurélie
BIDAULT Fabienne	LE GALL Xavier
BIELANDA-M'RABET Stéphanie	LEGRAND Xavier
BONNEFOUS Nicolas	LE NOUY Gilbert
BRISSARD Michel	LE POMMERAY Claudine
CAILLET Joël	LESIEUR Eric
CHAMPENOIS Jennifer	LEVENES Jacques
CHRISTMANN Laurent	LOCOCO David
CONRAD Jean-Louis	MAGANA Anabel
DANON Gilberto	MALDINEY Eric
DESCARPESTRIES Sylvie	MARTINS Philippe
DETAMINIL Julien	MASCATO José
DI SOTTO Catherine	MENARD Jean-Rémy
DINAY-TOUPANCE Colette	MIKOL Jean-Pierre
DOMINOY Céline	MUNIER Delphine
DUMONT Stéphanie	MURAT Hervé
ELRIZ Djanné	NORBERT Olivier
ELRIZ Emma	ODCUX Cécile
FARINAS Laurent	OSZENDA Michel
FRANCO Marion	OSZENDA Roland
GOLFIER Fabien	QUALLI Xavier
GUISEPPACCI David	PALMA Eusilia
HEITZ Xavier	PETITPIERRE Marie
HENRY Morgan	RANCIER Carine
HERNANDEZ Bruno	RATEL Véronique
IABASSEN Abderrahmane	REDON Denis
JEAN-MARIE ALPHONSINE Tania	RENOUX Didier
JEANNE Anthony	RIET Laurent
KBIDI Patrice	ROGUET Gilles
ROUSSELIERE Sylvie	VANDENHEEDE Stéphane
SCHANEN Céline	VASSARD Philippe
SCHNEIDER Gabriel	VELOUPOULE Thierry
SENATORE Daniel	VERDET Thierry

167-177 avenue Joliet Curie 92000 Nanterre
Standard : 01 40 97 29 06
www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

2/3

TATOUEIX Yvon Marc
THOUENON Gwenaél
TIFEAU Timothée

ZAGRODNICKI Isabelle
ZENGOUR Ghariba

ARTICLE 2 :

La présente liste annule et remplace toutes les listes publiées antérieurement.

ARTICLE 3 :

L'engagement des IDSR est valable pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté. Il pourra être renouvelé sur leur demande, en fonction de leur implication dans le programme « agir pour la sécurité routière ».

ARTICLE 4 :

Les IDSR s'engagent à participer aux actions de prévention proposées par la préfecture, en partenariat avec les collectivités territoriales, dans le cadre du programme « agir pour la sécurité routière ». Ces actions sont ciblées sur les enjeux spécifiques définis dans le cadre du document général d'orientations (DGO) et du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

ARTICLE 5 :

Les IDSR ne peuvent participer à une action locale dans le cadre du programme « agir pour la sécurité routière » que s'ils ont été mandatés par la coordinatrice sécurité routière des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 6 :

Monsieur le directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le secrétaire général,
chargé de l'administration de l'État dans le département
et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Mathieu DUHAMEL

167-177 avenue Joliet Curie 92000 Nanterre
Standard : 01 40 97 29 06
www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

3/3

3 - Matériel mis à disposition

- Un vidéoprojecteur
- Un appareil Ergovision d'Essilor pour tester la vue avec deux Roll up sur les amétropies de la vue
- Deux éthylotests électroniques SERES -> avec embouts jetables
- Un éthylotest PELIMEX (test par le souffle)
- Une Malette « alcool » (verres et bouteille doseurs)
- Un logiciel simulateur d'alcoolémie sur clef USB (compatible PC)
- Trois tapis de « parcours alcool » avec les cônes et les lunettes de simulation :
 - ✓ 3 paires simulent une alcoolémie de 0,8 G/L
 - ✓ 5 paires simulent une alcoolémie de 1,5 G/L dont une de nuit
- Une valise de 40 boîtiers Quizz co_1 **accompagnée de 3 CD rom tests au choix** et d'un lecteur de DVD HDMI:
 - DVD tests piétons-cyclistes & passagers (1 pile par boîtier)
 - DVD test cyclo ASSR
 - DVD senior
- Une valise de 40 boîtiers Quiz co_2 **accompagnée de 3 CD rom tests au choix** :
 1. DVD la sécurité routière en questions (révision du code - > 4 séries de 20 questions ou 2 séries de 40 questions) ;
 2. DVD post-permis (plus particulièrement pour les entreprises qui ont des salariés souvent sur la route) ;
 3. DVD senior.

Pour l'utilisation des valises vous devez être équipé soit d'un micro ordinateur pourvu d'un lecteur de CD Rom/DVD (avec accessoirement un rétroprojecteur) soit d'un lecteur de DVD avec une télévision et/ou d'un rétroprojecteur.

- Une borne Hit op Média avec écran tactile intégré et réactiomètre (tests de réaction, distance de freinage, courbe de décélération, distance de sécurité, pneumatique et scénarii divers)

- Kakémono :

1. Équipement du conducteur de 2 roues (2)
2. Sur les accidents pour le conducteur d'un 2 roues (1)
3. Risque 2RM (2)
4. Comportement 2RM (6)
5. Réglementation moto (2)
6. Distance arrêt (2)
7. Scénarii accidents piétons
8. Vision (2) dont 1 Amétropie avec ergovision
9. Enfants/parents sortie écoles
10. Rollup : piétons (3)
11. Rollup : cyclistes (2)
12. Rollup Signalisation routière (panneaux) 2
13. Réglementation Trotinettes (2) prochainement)

- Un simulateur moto Honda Rider Training (matériel renouvelé en cours).

- Un simulateur de conduite et d'éco-conduite SIMUNOMAD II (matériel renouvelé en cours).

Rappel : ces matériels pédagogiques sont à disposition sous réserve :

- qu'ils soient impérativement encadrés par des IDSR **pour les simulateurs et l'ergovision. Identité et coordonnées de l'IDSR responsable seront demandées.**
- Que le porteur de projet prenne en charge le transport aller/retour du matériel.

Pour toute réservation :

Mme Brigitte LUCAS

brigitte.lucas@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01 40 97 29 21

Afin de récupérer le matériel, notamment pour les objets lourds ou encombrants, nous vous invitons à demander auprès de la coordinatrice et par courriel (au minimum 48 heures à l'avance), une autorisation de stationner.

Retrait et retour du matériel au CAD – entrée par le quai de livraison :
Cour Alain Pradines (parking Police)
Boulevard du 17 Octobre 1961 92 000 Nanterre

4 - Documentation

La Sécurité routière en France Quand la recherche fait son bilan et trace des perspectives



Cet ouvrage, rédigé par 35 chercheurs, guide le lecteur à travers quatre grandes sections : enjeux de sécurité routière et conséquences des accidents, la politique de sécurité routière, le triptyque infrastructure-véhicule-usager, les facteurs de risque et de vulnérabilité. Parmi les différentes thématiques abordées on retrouve par exemple les traumatismes des victimes, le rôle des infrastructures et des véhicules, le coût des accidents, l'implication de l'alcool et des médicaments... Chaque contribution propose l'état de l'art scientifique de la thématique et émet des pistes d'intervention pour progresser vers plus de sécurité. Cet ouvrage expose des résultats utiles à la construction d'avis éclairés et dépassionnés.

Mai 2019 - ISBN : 9782343173931 - 438 pages - 45 €

Deux ouvrages très récemment publiés (2019 et 2018), l'un proposant un état de l'art en matière de recherche en sécurité routière, l'autre rassemblant témoignages et analyses de praticiens ayant mis en œuvre la politique locale de sécurité routière de 1982 à 2008.

L'Harmattan

Deux ouvrages qui, sous des angles différents, mettent en lumière quelques succès pour la réalisation de politiques publiques efficaces : une forte et continue volonté politique au plus haut niveau de l'État, une référence permanente et obsessionnelle à la finalité de l'action, des programmes d'études et de recherches pour éclairer les décisions politiques et créer une culture commune aux acteurs nationaux et locaux, la mise en œuvre de partenariats et la mise à disposition de moyens suffisants aux territoires.

Mobiliser les énergies, mobiliser les territoires La politique locale de sécurité routière de 1982 à 2008



Cet ouvrage présente la politique locale de sécurité routière et son dispositif, analyse son fonctionnement, ses résultats, et propose des principes méthodiques et des outils pour la conception et la mise en œuvre d'une politique publique nationale territorialisée. Il s'ouvre sur les témoignages de six délégués interministériels à la sécurité routière. Ses auteurs ont agi à différents titres à sa définition, son pilotage et son animation pendant cette période.

Déc. 2018 - ISBN : 9782343158518 - 418 pages - 34 €

Vous trouverez sur la plateforme collaborative du réseau de la **Sécurité Routière**, le **catalogue électronique**

Hermès

Réseau social d'entreprise



Hermès (noreply@talkspiritmail.com) où vous pourrez obtenir de la documentation (brochures, flyers, dépliant, affiches) sur différentes thématiques.

En voici quelques exemples :

Parce qu'on n'a pas toujours 20 ans

Marcher et conduire sont pour vous des activités quotidiennes, qui ont toujours fait partie de vos habitudes et de votre mode de vie.

Cependant, malgré votre expérience, il s'agit toujours resté plus vulnérable aux accidents de la route.

En effet, avec le temps, les aptitudes nécessaires aux déplacements et à la conduite à distance : vos sens, votre réflexe... Pour maintenir l'autonomie de chacun et se déplacer en toute sécurité, une vigilance accrue s'impose.

La solution simple : consultez votre médecin pour vérifier votre état de santé et recueillir ses conseils pour adapter votre mobilité.

Le code de la route évolue. Ses règles changent...

Parce que les facteurs routiers qui entrent aussi en jeu.

La solution simple : inscrivez-vous à un stage de remise à niveau. Organisés par certaines associations ou certains enseignants, ils vous permettent de mettre à jour toutes vos connaissances. Vous pouvez aussi consulter une édition récente du code de la route.

LES CHIFFRES DE L'ACCIDENTALITÉ*

Les + de 65 ans c'est :	Les + de 75 ans c'est :
20 % des victimes de la route	9 % des victimes de la route
26 % des victimes de la route	16 % des victimes de la route
50 % des victimes de la route	36 % des victimes de la route

LES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT SONT PLUS GRAVES ET PLUS SOUVENT MONTÉES POUR UN SENIOR

Le blessé âgé, une personne jeune survit, une personne plus âgée décède.

*Source : ONIS - 2018, 2019, 2020

En savoir plus ? www.securite-routiere.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur
Département de la Sécurité Routière
Hermès - Contact : Place de la République - 75000 PARIS (CEDEX 05)

En France, chaque semaine, 10 jeunes âgés de 18 à 24 ans meurent sur la route. Plus de 13 000 jeunes ont été blessés en 2018 suite à un accident de la route.

COMMENT ACQUÉRIR VOS 12 POINTS ?

Tout nouveau permis obtenu est un permis probatoire, doté d'un carnet de 12 points. La période probatoire dure 2 ans durant lesquels vos points sont créés de 2 points chaque année (et aucune infraction n'a été commise pendant cette période).

Pour ceux qui ont pratiqué l'apprentissage anticipé de la conduite ou suivi un stage probatoire, la période probatoire est réduite à 2 ans, la période est alors créée de 3 points chaque année.

Source : ONIS 2018

Si vous commettez une infraction entraînant un retrait de 6 points, par exemple en cas de conduite avec une alcoolémie supérieure ou égale à 0,2 g/l (le sang) ou en cas de conduite postiv (aux dépensants), votre permis probatoire peut vous être retiré en une seule fois.

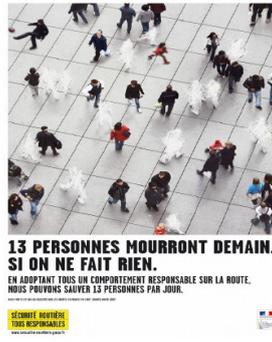
JEUNES CONDUCTEURS PRENDRE LA ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ

Sur la route, chaque prise de liberté avec la règle, chaque comportement à risque peut mettre en péril votre vie, celle de vos passagers et celle des autres usagers de la route.

Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter des drames.

En savoir plus ? securite-routiere.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur
Département de la Sécurité Routière
Hermès - Contact : Place de la République - 75000 PARIS (CEDEX 05)



Quiz vélo Enfants

Quand on fait du vélo, je suis autorisé à passer de la traversée avec un langage musical ou téléphonique avec des conducteurs.

Quand on fait du vélo, il est obligatoire d'avoir :

- un casque sur le tête de moins de 12 ans
- des lunettes à l'avant et à l'arrière
- une sonnerie
- un gilet de sécurité

À vélo, que dois-je faire pour indiquer que je vais tourner à gauche ou à droite ?

- tendre le bras
- tendre le bras seulement
- tendre le bras et regarder si un véhicule arrive derrière moi

À partir de quel âge n'a-t-on plus le droit de rouler à vélo sur un trottoir ?

- 4 ans
- 6 ans
- 8 ans

Quelle est la bonne et la meilleure des manières de changer ?

- bondir avec un bond libre
- bondir avec un contact rouge
- trampoline (bondir avec le haut) avec un contact rouge

Le code de la route s'applique aussi aux cyclistes ? **OUI/NON/TOUJOURS/RIEN**

LA ROUTE SE PARTAGE !



À CONDUIRE SANS PERMIS, SANS ASSURANCE, ON RISQUE LE PIRE. EN FRANCE, LA CONDUITE SANS PERMIS OU SANS ASSURANCE, OU LES DEUX, EST UN VÉRITABLE FLEAU. CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?

- En France, combien de conducteurs retiennent sans permis ?
 - a) 200 000 personnes
 - b) 200 000 personnes
 - c) 600 000 personnes
- En cas de contrôle, les personnes sans titulaires de permis de conduire risquent :
 - a) 15 mois d'emprisonnement et 5000 euros d'amende
 - b) 1 an d'emprisonnement et 10000 euros d'amende
 - c) 1 an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende
- Un conducteur non assuré et responsable d'un accident peut :
 - a) Bénéficier d'une indemnisation financière uniquement pour ses propres blessures
 - b) Bénéficier du remboursement des dégâts matériels causés
 - c) Être contraint de rembourser l'ensemble des frais engagés dans l'accident
- En cas de récidive de conduite sans assurance, que risque le conducteur ?
 - a) 7500 euros d'amende et des peines complémentaires
 - b) Un retrait de son permis de conduire
 - c) 3000 euros d'amende
- Un conducteur contrôlé sans permis et/ou sans assurance peut-il voir son véhicule confisqué ?
 - a) Oui
 - b) Non
- Parmi les infractions ci-dessous, laquelle est la plus sévèrement punie par la loi ?
 - a) La conduite sans assurance
 - b) La possession d'un faux permis de conduire
 - c) La conduite sans permis
- À partir du 21 décembre 2018, le défaut d'assurance pourvu être établi à l'occasion d'une infraction constatée par un radar :
 - a) Oui
 - b) Non
- L'inscription de droit dans le casier judiciaire d'un conducteur contrôlé sans permis et/ou sans assurance pourra être :
 - a) Dès la première infraction
 - b) En cas de récidive
 - c) Uniquement en cas de possession de faux documents
- Déjà le 10 août 2018, l'année forfaitaire pour conduite avec défaut de permis et/ou défaut d'assurance pourra être majorée de :
 - a) 20% au bout de 45 jours sans paiement
 - b) 30% au bout de 45 jours sans paiement
 - c) 50% au bout de 45 jours sans paiement
- Un certificat d'assurance dont le date de validité est dépassée bénéficie d'une présomption de validité durant :
 - a) 10 jours
 - b) 1 mois
 - c) 2 mois

L'alcool est une des principales infractions mortelles sur les routes en France.

Chaque année en France, plus de 1 000 personnes perdent la vie sur les routes dans un accident avec un taux d'alcool illégal.

Ces décès pourraient être évités si tous les conducteurs respectaient strictement la limitation légale de l'alcoolémie au volant : 0,5 gramme d'alcool par litre de sang (0,25 mg/l d'air expiré) et 0,2 gramme d'alcool par litre de sang (0,1 mg/l d'air expiré) pour les permis probatoires.

LES PRINCIPALES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Code de la route	Amende	Points	Retrait de permis	Retrait de véhicule
Art. 122-1 (Alcoolémie supérieure à 0,5 g/l de sang)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-2 (Alcoolémie supérieure à 0,2 g/l de sang)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-3 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-4 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-5 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-6 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-7 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-8 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-9 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-10 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-11 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-12 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-13 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-14 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-15 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-16 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-17 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-18 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-19 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-20 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-21 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-22 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-23 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-24 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-25 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-26 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-27 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-28 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-29 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-30 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-31 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-32 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-33 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-34 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-35 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-36 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-37 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-38 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-39 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-40 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-41 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-42 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-43 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-44 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-45 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-46 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-47 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-48 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-49 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non
Art. 122-50 (Alcoolémie supérieure à 0,1 g/l de sang - permis probatoires)	150 €	4	Non	Non

En savoir plus ? securite-rouliere.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur
Direction de la Sécurité Routière
Innovation, Sécurité, Qualité, Services, Travail, Emploi, CEDEX 08

LES RISQUES ENCOURUS

Ne pas s'arrêter lorsque l'on a causé ou occasionné un accident est un délit qui peut entraîner de lourdes conséquences, pour soi-même et pour les autres.

RISQUES FINANCIERS

LES PENSÉES DÉVIANTES

LES CONSEQUENCES JURIDIQUES

LES RISQUES JUDICIAIRES

DÉLIT DE FUITE : CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?

À SAVOIR

Le délit de fuite est un délit qui consiste à quitter le lieu de l'accident sans s'arrêter pour rendre compte de son rôle dans l'accident.

LE DÉLIT DE FUITE, UNE CONDUITE DANGÉREUSE

Le délit de fuite est une infraction qui peut entraîner de lourdes conséquences pour le conducteur et pour les autres.

LES RISQUES ENCOURUS

Le délit de fuite est une infraction qui peut entraîner de lourdes conséquences pour le conducteur et pour les autres.

LES RISQUES FINANCIERS

Le délit de fuite est une infraction qui peut entraîner de lourdes conséquences pour le conducteur et pour les autres.

LES CONSEQUENCES JURIDIQUES

Le délit de fuite est une infraction qui peut entraîner de lourdes conséquences pour le conducteur et pour les autres.

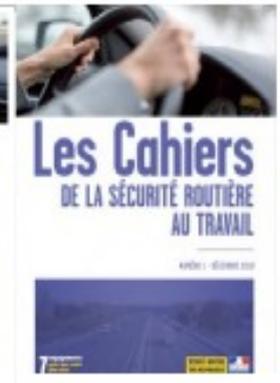
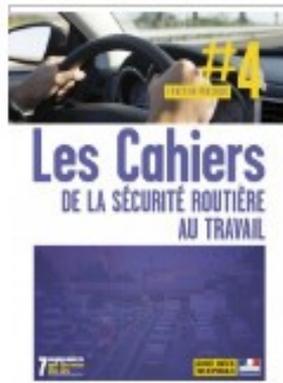
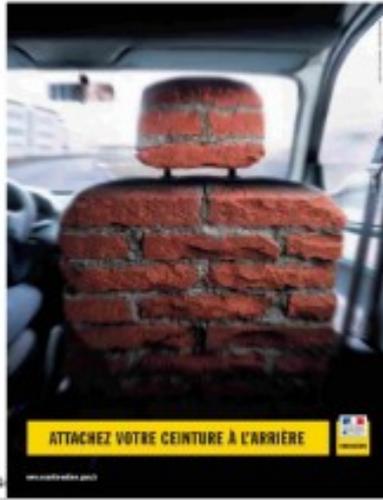
LES RISQUES JUDICIAIRES

Le délit de fuite est une infraction qui peut entraîner de lourdes conséquences pour le conducteur et pour les autres.

SECURITE ROUTIERE VIVRE ENSEMBLE



Place de Verdun - CS 7104



5 - Sites relatifs à la sécurité routière

1 – Sites d'information publics

LA SECURITE ROUTIERE

- ✓ <http://www.securiteroutiere.gouv.fr>

IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports)

- ✓ <https://www.ifsttar.fr>

INSERR (Institut National de Sécurité Routière et de Recherches)

- ✓ <http://inserr.org>

Éducation Nationale – Enseignement de la Sécurité Routière à l'école et au collège

- ✓ <http://www.education-securite-routiere.fr>

L'INRS (Institut national de la recherche scientifique)

- ✓ <http://www.inrs.fr>

FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports)

- ✓ <https://www.fnaut.fr/>

2 – Sites associatifs

LCVR (Ligue Contre la Violence Routière)

- ✓ <https://violenceroutiere.fr>

La Prévention Routière

- ✓ <https://www.preventionroutiere.asso.fr/>

La Prévention MAIF

- ✓ <https://www.prevention-maif.fr/>

3 – Sites Étrangers

USA - La National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) :

- ✓ <https://www.nhtsa.gov/>
- ✓ https://ec.europa.eu/transport/road_safety/users_fr

OMS :

- ✓ www.who.int/violence_injury_prevention/road_traffic/en/

6 - Définitions

2RM : Deux roues motorisés

Accident corporel de la circulation routière : il s'agit d'un accident mortel ou non, qui provoque au moins une **victime**, sur une voie ouverte à la circulation publique et impliquant au moins un **véhicule**.

Un accident corporel implique un certain nombre d'usagers. Parmi ceux-ci, on distingue :

- les **victimes** : usagers impliqués décédés ou ayant fait l'objet de soins médicaux du fait de l'accident ;
- les **indemnes** : personnes impliquées non victimes.

Parmi les victimes, on distingue :

- les **tués** : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ;
- les **blessés hospitalisés (BH)** : victimes hospitalisées plus de 24 heures ;
- les **blessés non hospitalisés (BNH)** : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures.

Un **accident mortel** est entendu comme un accident ayant provoqué au moins un **tué**.

Un **accident grave** est entendu comme un accident ayant provoqué au moins un **BH**

Un **accident léger** est entendu comme un accident ayant provoqué au moins un **BNH**

BAAC : bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation. Établi par les forces de l'ordre et décrivant les caractéristiques essentielles d'un accident, il est la base alphanumérique indispensable qui permet d'établir le bilan accidentologique et de faire toutes les exploitations des données nécessaires à l'analyse pour aboutir à la définition des enjeux.

Enjeu : un enjeu, au sens de la sécurité routière, est la morbidité, absolue ou relative, d'une cible (lieu, type d'usagers, etc...).

La gravité (gr)

Nombre de tués + nombre de blessés hospitalisés pour 100 accidents corporels, exprimée en %.

La gravité permet d'évaluer les conséquences des accidents.

Usagers vulnérables : Cyclistes et piétons qui sont particulièrement vulnérables dans la circulation des usagers motorisés

**Rédaction :
Coordination de la sécurité routière
des Hauts-de-Seine
2020**

Unité départementale des Hauts-de-Seine
Pôle animation de la politique de sécurité routière
Service sécurité et éducation routières
167/177 Avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex

